

9 juin 2026

Langue de l'original : français

COI FOCUS

HONDURAS

Violences contre les femmes

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé, conformément aux [lignes directrices de l'Union européenne](#) pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et aux dispositions légales en vigueur, par le département de recherche d'information sur les pays d'origine (Cedoca) du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Il vise à fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique et n'exprime aucune opinion. Il ne prétend pas apporter de réponse définitive quant au bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Ce document a été élaboré, dans un délai imparti, sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. Le Cedoca s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents relatifs au sujet du présent document COI mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné dans le présent document ne préjuge pas de son inexistence. Toutes les sources utilisées sont référencées.

This COI product was produced by Cedoca, the country of origin information research unit of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS). It follows the [Common EU Guidelines](#) for processing country of origin information (April 2008) and was drafted in accordance with applicable legal provisions. It aims to provide information for the processing of individual applications for international protection. It does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of applications for international protection.

This report was prepared within an allotted timeframe, using a wide range of carefully selected public information with a constant attention to crosschecking sources. While Cedoca has endeavoured to cover all aspects relevant to the subject of this COI report, the information provided is not necessarily exhaustive. The absence of a specific event, person or organisation from this report should not be taken to imply that the event did not take place or that the person or organisation does not exist. All sources are referenced.

Résumé

Selon les sources consultées, les violences contre les femmes se perpétuent au Honduras dans une culture patriarcale et sexiste. 70 % des femmes ayant subi une mort violente en 2025 ont été tuées par leur (ex)-partenaire.

Les violences touchent les femmes de tous âges, niveaux d'instruction, milieux socio-économiques et situations personnelles, sans distinction de profil.

Bien que le nombre de meurtres de femmes ait baissé de moitié au cours de la décennie 2015-2025 au Honduras, un cas survient toutes les 36 heures. Les principales violences que dénoncent les femmes sont la violence domestique et la maltraitance familiale. Elles sont également victimes de violences sexuelles. Si la pilule contraceptive d'urgence a été légalisée, l'avortement reste interdit sans exception, ce qui entraîne, dans certains cas, des grossesses forcées. Il existe une forte corrélation entre les grossesses précoces et le mariage de mineures, qui comptent pour 34 % des mariages. Les femmes sont par ailleurs touchées par les disparitions, la traite et l'exploitation sexuelle. La violence basée sur le genre constitue l'une des causes de déplacement interne et de migration.

Le Honduras a ratifié plusieurs conventions internationales et adopté des lois nationales pour défendre les femmes contre la violence, bien que certaines lois ne soient que partiellement mises en oeuvre. L'État a également créé une série d'institutions spécialisées et bénéficie de l'appui des Nations unies. Des organisations féministes offrent aux femmes victimes de violences des services variés, allant de l'accompagnement juridique et psychologique à l'hébergement d'urgence ; mais elles restent tributaires de financements ponctuels et sont souvent concentrées en zones urbaines.

Les femmes victimes de violences peuvent porter plainte suivant des modalités qui varient selon que la dénonciation concerne des violences domestiques ou d'autres infractions. Toutefois, elles rencontrent des obstacles au cours de leurs démarches. Si certains facteurs sont liés à la victime elle-même — qui peut éprouver de la peur ou choisir de retirer sa plainte par crainte de représailles —, d'autres sont inhérents aux réponses institutionnelles de l'État, globalement jugées insuffisantes. Les principaux griefs rapportés concernent des retards persistants dans l'adoption et la mise en œuvre de lois, l'absence d'une politique publique intégrale et coordonnée, les difficultés d'accès à la justice, et le manque de diligence et de rigueur dans les enquêtes. L'état d'urgence, en vigueur de décembre 2022 à janvier 2026, a créé un contexte où les autorités se sont révélées inefficaces, voire, dans certains cas, impliquées dans des violences contre les femmes. Enfin, la corruption aggrave les discriminations et la violence sexiste. Elle affaiblit l'administration de la justice, avec pour conséquence un taux élevé d'impunité.

Summary

According to the sources consulted, violence against women persists in Honduras within a patriarchal and sexist culture. 70% of women who died a violent death in 2025 were killed by their (ex) partner.

Violence affects women of all ages, educational backgrounds, socio-economic backgrounds and personal circumstances, regardless of their profile.

Although the number of murders of women halved between 2015 and 2025 in Honduras, a case occurs every 36 hours. The main forms of violence reported by women are domestic violence and family abuse. They are also victims of sexual violence. Although the emergency contraceptive pill has been legalised, abortion remains prohibited without exception, which in some cases leads to forced pregnancies. There is a strong correlation between early pregnancies and the marriage of minors,

which account for 34% of marriages. Women are also affected by disappearances, trafficking and sexual exploitation. Gender-based violence is one of the causes of internal displacement and migration.

Honduras has ratified several international conventions and adopted national laws to protect women from violence, although some laws are only partially implemented. The state has also established a number of specialised institutions and receives support from the United Nations. Feminist organisations offer women who are victims of violence a range of services, from legal and psychological support to emergency accommodation; however, they remain dependent on ad hoc funding and are often concentrated in urban areas.

Women who are victims of violence can file a complaint, with the procedures varying depending on whether the report concerns domestic violence or other offences. However, they encounter obstacles throughout the process. While some factors relate to the victim herself—who may feel afraid or choose to withdraw her complaint for fear of reprisals—others stem from the state’s institutional responses, which are generally considered inadequate. The main grievances reported concern persistent delays in the adoption and implementation of laws, the absence of a comprehensive and coordinated public policy, difficulties in accessing justice, and a lack of diligence and rigour in investigations. The state of emergency, in force from December 2022 to January 2026, created a context in which the authorities proved ineffective and, in some cases, were even implicated in violence against women. Finally, corruption exacerbates discrimination and gender-based violence. It weakens the administration of justice, resulting in a high rate of impunity.

Table des matières

Résumé	2
Summary	2
Liste des sigles	5
Introduction	7
1. Violences	8
1.1. Contexte hondurien	8
1.2. Prévalence et nature des violences	8
2. Cadre législatif et institutionnel	11
2.1. Lois et normes	11
2.2. Instances de l'État et onusiennes	12
3. Cadre associatif	14
4. Processus de plainte	15
4.1. Plaintes pour violences domestiques	16
4.2. Plaintes pour autres violences	18
4.3. Obstacles	19
4.3.1. Endogènes	19
4.3.2. Exogènes	20
Bibliographie	25

Liste des sigles

ASONOG	Asociación de Organismos No Gubernamentales (Association des organisations non gouvernementales)
CDM	Centro de Derechos de Mujeres (Centre des droits des femmes)
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
CEPALC	Observatorio de la igualdad de género para América Latina y el Caribe de la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (Observatoire de l'égalité des genres pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)
CESPAD	Centro de Estudio para la Democracia (Centre d'étude pour la démocratie)
CIDH	Comisión Interamericana de Derechos Humanos (Commission interaméricaine des droits de l'homme)
CICESCT	Comisión de Investigación contra la Trata y Explotación Sexual de Personas (Commission d'investigation contre la traite et l'exploitation sexuelle des personnes)
CICIH	Comisión Internacional contra la Corrupción y la Impunidad en Honduras (Commission internationale contre la corruption et l'impunité au Honduras)
CLADEM	Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de las Mujeres (Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes)
CNA	Consejo Nacional Anticorrupción (Conseil national anti-corrupcion)
CODEMUH	Colectiva de Mujeres Hondureñas (Collectif de femmes honduriennes)
CONADEH	Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (Commission nationale des droits de l'homme)
DPI	Dirección Policial de Investigación (police judiciaire)
ENDESA	Encuesta Nacional de Demografía y Salud (Enquête nationale de démographie et de santé)
ENESVMN	Encuesta Nacional Especializada sobre la Violencia contra las Mujeres y Niñas (Enquête nationale spécialisée sur la violence à l'égard des femmes et des filles)
EPU	Examen periódico universal
FEP-MUJER	Fiscalía Especial de Protección a la Mujer (Ministère public spécialisé dans la protection des femmes)
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
HRW	Human Rights Watch
IM-Defensoras	Iniciativa Mesoamericana de Mujeres Defensoras de Derechos Humanos (Réseau mésoaméricain des femmes défenseuses des droits humains)
INAM	Instituto Nacional de la Mujer (Institut national de la femme)
INE	Instituto Nacional de Estadística (Institut national de la statistique)
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres
MAIE	Módulo de Atención Integral Especializado (Module d'assistance intégrale spécialisé)

MP	Ministerio Público (Ministère public)
OCDIH	Organismo Cristiano de Desarrollo Integral de Honduras (Organisme chrétien de développement intégral du Honduras)
ODHM	Observatorio de Derechos Humanos de Mujeres (Observatoire des droits humains des femmes)
OMM	Oficinas Municipales de la Mujer (Offices municipaux pour les femmes)
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
ONU Mujeres	ONU para la Igualdad de Género y el Empoderamiento de la Mujer (Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)
OV-UNAH	Observatorio de la Violencia de la Universidad Nacional Autónoma de Honduras (Observatoire de la violence de l'Université nationale autonome du Honduras)
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SEMUJER	Secretaría de Estado en el Despacho de Asuntos de la Mujer (Secrétariat d'État aux Affaires de la femme)
SNE 911	Sistema nacional de llamadas de emergencia 911 (Système national d'appel d'urgence 911)
UNAH	Universidad Nacional Autónoma de Honduras (Université nationale autonome du Honduras)
UNFPA	United Nations Population Fund
USAID	United States Agency for International Development
USDOS	United States Department of State

Introduction

La présente recherche a pour objectif de présenter un tableau des violences contre les femmes au Honduras, les mécanismes de soutien qui existent et leur effectivité. Elle n'aborde pas les aspects de genre liés à l'emploi, l'éducation et la politique.

La première partie dresse un aperçu des violences subies dans le contexte hondurien. Les deux parties suivantes présentent les cadres législatif et institutionnel d'une part, et associatif d'autre part. La quatrième partie décrit le processus de plainte ainsi que les obstacles rencontrés.

Elle couvre la période allant de janvier 2022 à mai 2026.

Le Cedoca a puisé ses informations dans des rapports d'organisations internationales et nationales, d'instances onusiennes, d'associations locales et dans des articles de la presse nationale. Il a également consulté plusieurs associations actives dans la défense des droits des femmes ainsi qu'une journaliste experte dans ce domaine. Dans les délais impartis pour cette recherche, ont répondu au Cedoca Merly Eguigure, membre et ancienne coordinatrice nationale du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla (Movimiento de Mujeres por la Paz Visitación Padilla) ainsi que Vienna Herrera, journaliste et éditrice du média Contracorriente. Le rapport sur la situation des droits des femmes au Honduras publié en mai 2025 par un collectif de 37 organisations de défense des droits humains, dans le cadre du 4^e cycle d'évaluation de l'Examen périodique universel (EPU) prévu en novembre 2025, a également fourni des informations utiles¹.

La recherche documentaire a été clôturée le 19 mai 2026.

¹ Plataforma EPU Mujeres - Honduras, 05/2025, [url](#)

1. Violences

1.1. Contexte hondurien

Les violences faites aux femmes se produisent, d'après diverses sources, dans une culture patriarcale et sexiste profondément enracinée au Honduras². Pour le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) notamment, cité par le média Infobae en mars 2026, la violence à l'égard des femmes au Honduras se perpétue à des niveaux qualifiés d'alarmants³.

Les données rassemblées par le ministère public sur les responsables de ces violences ne permettent pas d'en établir des profils, d'après le Centre des droits des femmes (Centro de Derechos de Mujeres, CDM)⁴. Interrogée sur l'identité des auteurs des faits, Merly Eguigure renseigne au Cedoca le 31 mars 2026 par média social que 70 % des femmes ayant subi une mort violente en 2025 ont été tuées par leur (ex)-partenaire, selon les données de l'Observatoire de la violence de l'université⁵. Dans un article de presse publié le 20 mars 2026, elle souligne également que principalement « des personnes connues dans 28 % des cas, suivies par des conjoints et ex-conjoints (24 %), des inconnus ou des délinquants (16 %), des maras et des gangs (16 %), des membres de la famille (7 %) et des policiers (7 %) » [traduction]⁶ ont provoqué le déplacement forcé de victimes de violences⁷. Les responsables de traite et d'exploitation sexuelles sont des organisations criminelles, pouvant inclure des fonctionnaires, des policiers, et des hommes d'affaires étrangers, d'après un article de presse publié en juin 2025⁸.

1.2. Prévalence et nature des violences

Quel que soit leur âge, leur niveau d'instruction, leur statut socio-économique, leur appartenance à une communauté autochtone ou afro-descendante, ou leur situation de handicap, les femmes sont exposées à des violences tout au long de leur vie, selon une infographie spécifique au Honduras publiée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en janvier 2025⁹. Dans un message par média social adressé le 31 mars 2026 au Cedoca, Merly Eguigure, membre et ancienne coordinatrice nationale du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, a confirmé qu'aucun profil de femmes n'est à l'abri de violences¹⁰.

Les violences faites aux femmes peuvent s'inscrire dans une logique d'intersectionnalité, où plusieurs facteurs se combinent et renforcent leur vulnérabilité¹¹. Cela concerne en particulier les femmes journalistes, autochtones, lesbiennes, bisexuelles, transgenres, les femmes engagées en politique ou encore les défenseuses des droits humains, de l'environnement et du droit à la terre. Ces dernières

² CESPAD, 20/10/2025, pp. 6, 8, 9, 10, [url](#) ; Revista La Brújula, 22/06/2025, [url](#) ; CESPAD, 12/2024, pp. 15, 22-23, 29-30, [url](#) ; Security Distillery, 15/03/2023, [url](#)

³ Infobae, 09/03/2026, [url](#) ; Bertelsmann Stiftung, 02/2026, [url](#) ; Freedom House, 2025, [url](#)

⁴ CDM, pp. 7, 10, 14, 15, 06/2025, [url](#)

⁵ Eguigure M., coordinatrice du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, message par média social, 31/03/2026

⁶ « figuran personas conocidas en el 28 % de los casos, seguidos por parejas y exparejas (24 %), desconocidos o delincuentes (16 %), maras y pandillas (16 %), familiares (7 %), y policías (7 %) »

⁷ EFE, 20/03/2026, [url](#)

⁸ Revista La Brújula, 22/06/2025, [url](#)

⁹ UNDP, 08/2024, p. 1, [url](#)

¹⁰ Eguigure M., coordinatrice du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, message par média social, 31/03/2026

¹¹ CONADEH, 03/2024, p. 11, [url](#) ; USAID, 10/2022, p. 3, [url](#)

subissent des violations de leurs droits liées à leur genre, leur orientation sexuelle, mais aussi à leur rôle professionnel, leur ethnie et leur position sociale. Ces violations se manifestent notamment sous forme de violence politique, de harcèlement, de stigmatisation, de campagnes de dénigrement, d'obstacles accrus à l'accès à la justice et d'exclusion institutionnelle.¹².

En date du 15 avril 2026, le CDM rapporte via le média numérique Contracorriente plus de 75 décès de femmes par violence survenus depuis le début de l'année¹³. Le CDM recense 262¹⁴ décès de femmes suite à des actes de violence en 2025¹⁵, contre 231 en 2024¹⁶. D'après les données compilées par l'Observatoire de la violence de l'Université nationale autonome du Honduras (Universidad Nacional Autónoma de Honduras, UNAH), une femme meurt suite à des actes de violence toutes les 36 heures¹⁷. Bien que le nombre de ces décès a baissé de moitié au cours de la décennie 2015-2025¹⁸, le Honduras continue d'enregistrer l'un des taux les plus élevés de féminicides dans la région, selon un rapport du HCDH publié en février 2026¹⁹. Ce taux est le plus élevé d'Amérique latine en 2024²⁰.

Le CDM rapporte que le Système national d'urgence 911 (Sistema Nacional de Emergencias, SNE-911²¹) a reçu, en 2025, 41.895 appels pour violence domestique et 48.642 plaintes pour maltraitance familiale²², contre respectivement 37.879 et 50.757 en 2024²³.

Selon le CDM, le site Saison du silence (Estación del silencio) qui se consacre aux violences envers les femmes en Amérique Centrale et le média Contracorriente, le ministère public a reçu, en 2024²⁴, 3.350 plaintes pour violences sexuelles à l'encontre des femmes (dont 62 % concernent des mineures), tandis que le numéro téléphonique 911 a enregistré 3.233 appels liés à des délits sexuels²⁵. Le Cedoca n'a pas trouvé de statistiques plus récentes dans les sources consultées. Selon l'enquête nationale de 2022 portant sur la violence à l'égard des femmes et des filles de quinze ans et plus (Encuesta Nacional Especializada sobre la Violencia contra las Mujeres y Niñas, ENESVMN), 24 Honduriennes sur 100 ont subi des violences sexuelles au moins une fois dans leur vie²⁶.

Au-delà des violences sexuelles évoquées *supra*, des mécanismes de contrôle de la sexualité, de la fécondité et des choix personnels constituent d'autres formes de violences envers les femmes, comme expliqué ci-après.

L'utilisation et la vente de la pilule contraceptive d'urgence ont été légalisées en 2023²⁷, mais des groupes conservateurs ont déposé un recours en annulation visant cette mesure, recours pour lequel une audience a eu lieu le 6 avril 2026²⁸. L'avortement reste interdit par la Constitution et le Code

¹² Infobae, 07/05/2026, [url](#) ; CONADEH, 08/2025, [url](#) ; USAID, 10/2022, p. i, [url](#)

¹³ Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

¹⁴ Ce chiffre est corroboré par l'Observatoire national de la violence (Observatorio Nacional de la Violencia (ONV) lié à l'Institut universitaire en démocratie, paix et sécurité (Instituto Universitario en Democracia, Paz y Seguridad, IUDPAS) : ONV, IUDPAS, 23/01/2026, [url](#)

¹⁵ CDM, 31/12/2025, [url](#)

¹⁶ CDM, 31/12/2024, [url](#)

¹⁷ Infobae, 06/04/2026, [url](#)

¹⁸ ONV, IUDPAS, 23/01/2026, [url](#)

¹⁹ HCDH, 04/02/2026, p. 13, [url](#)

²⁰ AP, 09/03/2026, [url](#)

²¹ SNE-911, s.d., [url](#)

²² CDM, 31/12/2025, [url](#)

²³ CDM, 31/12/2024, [url](#)

²⁴ Les informations relayées par le CDM et le site Saison du silence indiquent que le média Contracorriente mentionne erronément 2025 au lieu de 2024.

²⁵ Infobae, 21/03/2026, [url](#) ; Estacion del silencio, 08/12/2025, [url](#) ; CDM, p. 12, 06/2025, [url](#)

²⁶ Infobae, 21/03/2026, [url](#)

²⁷ Center for Reproductive Rights, 23/03/2023, [url](#)

²⁸ Contracorriente, 24/04/2026, [url](#) ; Contracorriente, 07/04/2025, [url](#)

pénal, sans aucune exception²⁹. L'ONG Civicus explique dans un article de mai 2024 que cette prohibition entraîne des grossesses forcées et des conséquences lourdes sur la santé physique et mentale des femmes, notamment en raison du recours à des avortements clandestins pouvant entraîner de graves complications, voire une mortalité maternelle³⁰.

Cité dans un article de presse publié en juin 2025, Iván Castellanos, représentant du Fonds des Nations unies pour la population (United Nations Population Fund, UNFPA), signale que le Honduras affiche le taux de fécondité des adolescentes le plus élevé d'Amérique latine et des Caraïbes, avec 97 naissances pour 1.000 femmes âgées de 15 à 19 ans³¹. Ces grossesses précoces s'expliquent, d'après un communiqué de presse de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publié en avril 2025 (bien que non spécifique au Honduras), notamment par « les inégalités entre les genres, la pauvreté, le manque d'opportunités et l'impossibilité d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive »³².

Le même communiqué établit qu'il existe une forte corrélation entre ces grossesses précoces et le mariage des enfants. En dépit d'une réforme en 2017 du Code de la famille pour fixer à 18 ans l'âge minimum du mariage, 34 % des mariages au Honduras concernent des mariages de mineures, désignés comme des mariages précoces et des unions précoces forcées, d'après un rapport de l'UNFPA publié en mai 2025 et l'Enquête nationale sur la démographie et la santé au Honduras (Encuesta Nacional de Demografía y Salud, ENDESA) effectuée en 2019. Des articles de presse faisant référence à l'enquête précitée expliquent que ces mariages ont lieu sous l'influence de facteurs tels que la pauvreté, les grossesses chez les adolescentes ou encore la violence familiale. Il ressort de l'enquête que la prévalence dépend également du lieu de résidence : elle atteint 42 % dans les zones rurales, contre 25 % dans les zones urbaines³³.

D'après le rapport sur la situation des droits des femmes au Honduras publié en mai 2025 par un collectif de 37 organisations de défense des droits humains, dans le cadre du 4^e cycle d'évaluation de l'EPU prévu en novembre 2025, le CDM communique que le ministère public a reçu 805 signalements de disparitions forcées de femmes entre 2020 et septembre 2024. Dans le même rapport, le Forum des femmes pour la vie (Foro de Mujeres por la Vida) indique que dans 15 % des féminicides recensés ces dernières années, il existait un signalement préalable de disparition³⁴.

Le rapport du département d'État américain (United States Department of State, USDOS) consacré à la traite au Honduras et publié en septembre 2025 révèle que la majorité des victimes de traite et d'exploitation sexuelle identifiées en 2024 étaient de sexe féminin. Elles sont forcées par des organisations criminelles à commettre des activités illégales (prostitution, transport de drogue, extorsion)³⁵.

Les violences basées sur le genre constituent une des causes des déplacements internes et des migrations³⁶. Pour Elsy Reyes, la coordinatrice du Bureau de défense de la mobilité humaine de la CONADEH, les femmes au foyer sont celles qui sont le plus souvent déplacées de force (38 % des cas)³⁷.

²⁹ Bertelsmann Stiftung, 02/2026, [url](#) ; Freedom House, 2025, [url](#) ; EPU Mujeres, p. 16, 2025, [url](#)

³⁰ Civicus, 14/05/2024, [url](#)

³¹ SWI, 17/06/2025, [url](#)

³² OMS, 23/04/2025, [url](#)

³³ Plan International, 09/10/2025, [url](#) ; Proceso Digital, 01/10/2025, [url](#) ; UNFPA, 05/2025, p. 7, [url](#) ; OMS, 23/04/2025, [url](#) ; The Child Marriage Data Portal, s.d., [url](#)

³⁴ Plataforma EPU Mujeres - Honduras, 05/2025, p. 11, [url](#)

³⁵ USDOS, 29/09/2025, [url](#)

³⁶ Swiss Info, 22/09/2025, [url](#)

³⁷ EFE, 20/03/2026, [url](#)

Un article du média EFE publié le 20 mars 2026 révèle qu'entre 2016 et 2025, la CONADEH a assisté 4.743 femmes déplacées à l'intérieur du pays. Les principales causes de ces déplacements concernent des menaces (39 %) ³⁸, la violence domestique (16 %), le meurtre de proches (10 %), la spoliation, l'usurpation et la destruction de biens (7 %), la tentative d'homicide (6 %) et la violence intrafamiliale (5 %) ³⁹.

2. Cadre législatif et institutionnel

2.1. Lois et normes

Le Honduras a ratifié plusieurs conventions internationales et adopté des lois nationales pour garantir l'égalité des genres et protéger les femmes contre la violence :

- Constitution - 1982⁴⁰ ;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convención sobre la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación contra la Mujer, CEDAW) - 1983⁴¹ ;
- Code de la famille (Código de Familia) - 1984⁴² ;
- Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (Convención para la Represión de la Trata de Seres Humanos y de la Explotación de la Prostitución Ajena) - 1993⁴³ ;
- Convention interaméricaine de Belém do Pará (Convención Interamericana de Belém do Pará) - 1995⁴⁴ ;
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Convención contra la Tortura y Otros Tratos o Penas Cruels, Inhumanos o Degradantes) - 1996⁴⁵ ;
- Loi sur la violence domestique, décret n° 132-97 (Ley contra la Violencia Doméstica , Decreto No. 132-97) - 1997 et modifiée en 2006 et 2013⁴⁶ ;
- Décret introduisant le crime de féminicide dans le Code pénal - 2013 (Decreto Legislativo No. 23-2013, artículo 118-A)⁴⁷ ;
- Nouveau Code pénal précisant la définition du féminicide et les peines associées, article 208 (Nuevo Código Penal, Decreto No. 130-2017) - 2017⁴⁸ ;
- Loi sur l'égalité des genres (Ley de Igualdad de Oportunidades para la Mujer, Decreto No. 34-2000) - 2000⁴⁹ ;

³⁸ Ces menaces sont bien souvent liées au recrutement forcé, à l'extorsion et à la violence basée sur le genre, d'après un rapport publié le 22 septembre 2025 par la CONADEH sur le déplacement forcé entre 2019 et 2024 au Honduras : Swiss Info, 22/09/2025, [url](#)

³⁹ EFE, 20/03/2026, [url](#)

⁴⁰ OECD, 2019, p.2, [url](#)

⁴¹ UNTC, 18/12/1979, [url](#)

⁴² OECD, 2019, p.2, [url](#)

⁴³ UNTC, 21/03/1950, [url](#)

⁴⁴ OAS, 09/06/1994, [url](#)

⁴⁵ UNTC, 10/12/1984, [url](#)

⁴⁶ OAS, 08/2006, [url](#)

⁴⁷ La Gaceta, p. 3, 06/04/2013, [url](#)

⁴⁸ La Gaceta, p. 53, 10/05/2019, [url](#)

⁴⁹ La Gaceta, 22/05/2000, [url](#)

- Loi de prévention de grossesse (Ley de Prevención del Embarazo) - 2023⁵⁰ ;
- Loi sur la protection des femmes dans des contextes de crise humanitaire, de catastrophes naturelles et d'urgences (Ley para la protección de las mujeres en contextos de crisis humanitarias, desastres naturales y emergencias) - 2023⁵¹ ;
- Loi sur les maisons-refuges pour les femmes victimes survivantes de violence (Ley de Casas Refugio para Mujeres Víctimas Sobrevivientes de Violencia, Decreto No. 28-2024) - 2024⁵².

D'après un article de Contracorriente, les associations féministes ont déposé le 8 mars 2022 un projet de loi globale contre la violence à l'égard des femmes (Ley Integral contra la Violencia hacia las Mujeres)⁵³ ainsi que, le 3 juillet 2024, un projet de loi d'alerte précoce (Alerta Morada)⁵⁴, mais ces projets de loi n'ont, à ce jour, pas été discutés au sein du Congrès. Pour Lara Bohórquez, responsable auprès du CDM, les chances que ces projets de loi aboutissent au sein du Congrès actuel sont limitées en raison de ce qu'elle a qualifié de « terrible recul » dans les domaines législatif et judiciaire⁵⁵.

2.2. Instances de l'État et onusiennes

Pour répondre aux violences basées sur le genre, le Honduras dispose de plusieurs institutions spécialisées et peut compter sur un appui onusien.

Le secrétariat d'État aux Affaires de la femme (Secretaría de Estado en el Despacho de Asuntos de la Mujer, SEMUJER), érigé en 2022, coordonne les politiques publiques pour promouvoir l'égalité et la justice de genre, garantit l'égalité des droits et des opportunités pour les femmes dans tous les domaines de la vie publique et contribue à l'élimination de toute forme de discrimination ou de violence. Le SEMUJER dirige la mise en œuvre de la politique nationale de la femme intitulée « III plan pour l'égalité et la justice de genre 2023-2033 » (III Plan de Igualdad y Justicia de Género 2023-2033)⁵⁶.

La CONADEH est l'institution nationale indépendante chargée de la protection et de la promotion des droits humains. Elle dispose d'une entité consacrée aux droits des femmes (Defensoría de la Mujer)⁵⁷.

Plusieurs municipalités ont créé dès le milieu des années 2000⁵⁸ des offices municipaux pour les femmes (Oficinas de la Mujer, OMM), qui accompagnent les victimes. Durant la pandémie de COVID-19, des mesures ont été prises pour renforcer ces structures, incluant la mise en place de lignes d'assistance téléphonique et la promotion de campagnes de prévention⁵⁹. Cependant, dans la pratique,

⁵⁰ AI, 08/04/2025, [url](#)

⁵¹ SWI, 26/01/2026, [url](#) ; La Gaceta via Refworld, 02/05/2023, [url](#)

⁵² Infobae, 07/03/2024, [url](#) ; UN Women, s.d., [url](#)

⁵³ La loi établit des mesures, des mécanismes et des politiques globales visant à détecter, prévenir, prendre en charge, sanctionner et réparer la violence à laquelle les femmes sont confrontées en raison de leur genre. Elle inclut en outre divers types de violence qui ne sont pas définis dans la législation en vigueur, tels que la violence au travail, la violence institutionnelle, la cyberviolence et la violence gynécologique et obstétricale, entre autres. Elle vise également à établir des procédures claires en cas de disparitions de filles et de femmes, de morts violentes, de féminicides et de violences sexuelles : Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

⁵⁴ Cette initiative vise à créer un système de recherche immédiate des femmes disparues au Honduras : Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

⁵⁵ Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

⁵⁶ Portal Unico, s.d., [url](#) ; SEMUJER, s.d., [url](#) ; SEMUJER via Heyzine, s.d., p. 10, [url](#) ; SEMUJER via ONU Mujeres, 12/2024, p. 2, [url](#)

⁵⁷ Portal Unico, s.d., [url](#)

⁵⁸ IIDH, p. 77, 2010, [url](#)

⁵⁹ World Bank, 06/2023, p. 10, [url](#)

son budget est souvent détourné vers d'autres priorités, selon Rosa Cornejo, coordinatrice du Réseau départemental des femmes de Santa Bárbara (Red Departamental de Mujeres en Santa Bárbara)⁶⁰.

La Loi contre la violence domestique prévoit que l'État, par l'intermédiaire de l'Institut national de la femme (Instituto Nacional de la Mujer, INAM), les municipalités et autres organismes, met à disposition des refuges ou logements temporaires pour les femmes et enfants victimes⁶¹. En dépit de difficultés de mise en œuvre de la loi, le Honduras compte neuf refuges opérationnels et deux en cours de construction, selon Ana Cruz, directrice de l'Association qualité de vie, citée dans un article publié le 24 avril 2026⁶².

Le ministère public spécialisé dans la protection des femmes (Fiscalía Especial de Protección a la Mujer, FEP-MUJER) a compétence nationale pour enquêter et poursuivre les auteurs d'actes de violence physique, psychologique, sexuelle, patrimoniale ou économique à l'encontre des femmes. Son rôle principal est de défendre les droits des femmes victimes de violences basées sur le genre⁶³.

L'Observatoire de la justice et du genre (Observatorio de Justicia y Género) a été inauguré et un module obligatoire sur le genre a été mis en place dans le cadre de la formation judiciaire en 2025, dans le but d'intégrer une approche de genre dans l'accès à la justice⁶⁴. Le Module d'assistance intégrale spécialisé (Módulo de Atención Integral Especializado, MAIE), introduit par le ministère public, impose des mesures de sécurité pour les victimes, comme l'éloignement de l'agresseur, et assure le suivi des cas via une équipe pluridisciplinaire⁶⁵.

La police a instauré en 2005 le numéro d'appel d'urgence 114 « vivre sans peur » (Vivir Sin Miedo), disponible tous les jours 24 heures sur 24⁶⁶. Ce dispositif a été intégré en 2015 dans le système d'alerte 911 pour signaler les violences domestiques, les agressions sexuelles ou autres formes de violence⁶⁷.

La Commission d'enquête contre la traite et l'exploitation sexuelle des personnes (Comisión de Investigación contra la Trata y Explotación Sexual de Personas, CICESCT), en partenariat avec Casa Ester, a inauguré en 2022 un refuge à San Pedro Sula pour les femmes rescapées de la traite et de l'exploitation sexuelle⁶⁸. En 2005, elle a assisté 96 victimes, dont 58 filles et 17 femmes⁶⁹.

Le programme Cité Femme (Ciudad Mujer), créé en 2016, offre une prise en charge intégrale des femmes dans sept centres fixes et des unités mobiles, fournissant conseils juridiques, psychologiques et sociaux⁷⁰.

L'United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women, mieux connue sous sa dénomination ONU Femmes (ONU Mujeres), est l'entité des Nations unies chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Au Honduras, elle vise à promouvoir une vie exempte de violence sexiste à l'égard des femmes. ONU Femmes œuvre à la facilitation de l'accès à la justice, soutient des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation sociale, contribue à la mise en

⁶⁰ Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

⁶¹ CuentaNos, 24/07/2024, [url](#)

⁶² Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

⁶³ MP, s.d., [url](#)

⁶⁴ HCDH, 04/02/2026, p. 6, [url](#)

⁶⁵ MP, 26/11/2021, [url](#)

⁶⁶ El Periódico, 27/01/2024, [url](#)

⁶⁷ CIDH via RefWorld, p. 71, 24/03/2024, [url](#)

⁶⁸ CICESCT, 14/11/2022, [url](#)

⁶⁹ Periódico Poder Popular HN, 13/01/2026, [url](#)

⁷⁰ TNH, 14/05/2026, [url](#) ; Ciudad Mujer, s.d., [url](#)

œuvre des « Villes sûres », renforce les organisations et réseaux de femmes et produit des informations pour faciliter la prise de décisions fondées sur des données factuelles⁷¹.

En mai 2025, l'UNFPA a lancé au Honduras la campagne « Hablemos Claro » pour transformer les normes sociales profondément ancrées qui contribuent aux grossesses chez les adolescentes, notamment dans les communautés afro-descendantes et miskitas. Les adolescentes, surtout en zone rurale ou dans des communautés marginalisées, ont un accès limité à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive, ce qui les rend particulièrement vulnérables⁷².

3. Cadre associatif

Plusieurs organisations œuvrent pour protéger et soutenir les femmes victimes de violences. Elles offrent des services variés, allant de l'accompagnement juridique et psychologique à l'hébergement d'urgence :

- Association ANDAR (Asociación ANDAR)⁷³ ;
- Association des organisations non gouvernementales (Asociación de Organismos No Gubernamentales, ASONOG)⁷⁴ ;
- Association qualité de vie (Asociación Calidad de Vida)⁷⁵ ;
- Central American Medical Outreach Inc. (CAMO) y Casa Hogar⁷⁶ ;
- CARE Honduras⁷⁷ ;
- Casa Ester⁷⁸ ;
- Casa Refugio Lucecitas⁷⁹ ;
- Centre pour les droits des femmes (Centro de Derechos de Mujeres, CDM)⁸⁰ ;
- Centre d'études de la femme Honduras (Centro de Estudios de la Mujer Honduras, CEMH)⁸¹ ;
- Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes (Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de las Mujeres, CLADEM)⁸² ;
- Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla (Movimiento de Mujeres por la Paz Visitación Padilla)⁸³ ;
- Observatoire de la violence de l'Université nationale autonome du Honduras (Observatorio de la Violencia de la Universidad Nacional Autónoma de Honduras, UNAH)⁸⁴ ;
- Organisme chrétien de développement intégral du Honduras (Organismo Cristiano de Desarrollo Integral de Honduras, OCDIH)⁸⁵ ;

⁷¹ ONU Mujeres, s.d., [url](#)

⁷² UNFPA, 14/08/2025, [url](#)

⁷³ Asociación ANDAR, s.d., [url](#)

⁷⁴ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 11, [url](#)

⁷⁵ Asociación Calidad de Vida, s.d., [url](#)

⁷⁶ CAMO, s.d., [url](#)

⁷⁷ CARE, s.d., [url](#)

⁷⁸ FB, 26/08/2019, [url](#)

⁷⁹ Creative Associates International, 28/02/2024, [url](#)

⁸⁰ CDM, s.d., [url](#)

⁸¹ CEM-H, s.d., [url](#)

⁸² CLADEM, s.d., [url](#)

⁸³ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 11, [url](#)

⁸⁴ OV-UNAH, s.d., [url](#)

⁸⁵ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 11, [url](#)

- Réseau initiative mésoaméricaine des femmes défenseures des droits humains (Iniciativa Mesoamericana de Mujeres Defensoras de Derechos Humanos, IM-Defensoras)⁸⁶ ;
- Nous sommes nombreuses (Somos Muchas)⁸⁷.

Toutefois, les ONG féministes dépendent de financements ponctuels et restent concentrées dans les zones urbaines⁸⁸. Elles ont dénoncé l'utilisation de gaz lacrymogènes par les forces de l'ordre contre les manifestantes à l'occasion de la journée de la femme en janvier 2026⁸⁹.



Journée de la femme à Tegucigalpa le 25 janvier 2026 (Photo Fernando Destephen)⁹⁰

4. Processus de plainte

Entre 2021 et février 2026, en moyenne une plainte a été introduite toutes les trois heures auprès de la Commission nationale des droits humains (Comisionado Nacional de los Derechos Humanos, CONADEH)⁹¹. L'avocate féministe Alejandra Flores Mejía relève que le nombre de plaintes enregistrées par les autorités varie considérablement selon l'instance gouvernementale auprès de laquelle la plainte a été déposée⁹². Par exemple, le Ministère public spécial de protection de la femme (Fiscalía Especial de Protección a la Mujer, FEP-MUJER) n'a pas systématiquement publié les chiffres nationaux sur les violences faites aux femmes au cours des deux dernières années⁹³.

⁸⁶ IM-Defensoras, s.d., [url](#)

⁸⁷ Somos Muchas, s.d., [url](#)

⁸⁸ CONADEH, 16/04/2026, [url](#)

⁸⁹ Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

⁹⁰ Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

⁹¹ Infobae, 07/04/2026, [url](#)

⁹² Revista La Brújula, 22/06/2025, [url](#)

⁹³ FEP-MUJER, s.d., [url](#)

4.1. Plaintes pour violences domestiques

En août 2025, le pouvoir judiciaire du Honduras a publié sur Facebook une infographie détaillant les quatre types de violence domestique (physique, psychologique, patrimoniale et économique, et sexuelle). L'infographie y décrit le processus de dépôt de plainte, subdivisé en six étapes ⁹⁴.



Infographie sur le processus d'une plainte⁹⁵

En premier lieu, la plainte (verbale ou écrite) doit être déposée auprès des juges spéciaux contre la violence domestique, des juges de paix, du ministère public pour les femmes, de la police judiciaire (Dirección Policial de Investigación), des commissariats de police, des centres Cité Femme ou encore des offices municipaux pour les femmes. La plainte peut également être déposée auprès du MAIE présent dans une dizaine de localités du pays et auprès des bureaux de consultation juridique d'au moins quatre universités, selon un fascicule sur les modalités de dépôt d'une plainte publié conjointement en 2018 par le CDM, l'Association des organisations non gouvernementales (Asociación de Organismos No Gubernamentales, ASONOG) et l'Organisme chrétien de développement intégral du Honduras (Organismo Cristiano de Desarrollo Integral de Honduras, OCDIH)⁹⁶. Le dépôt de plainte peut également se faire par téléphone, via les numéros d'appel 911 et 114. Un avocat n'est pas nécessaire⁹⁷. L'Association hondurienne des entreprises de textile (Asociación Hondureña de Maquiladores), qui consacre également une page de son site à ce processus, précise que la plainte peut être introduite par la victime, tout membre de sa famille, ou tout fonctionnaire ou universitaire en contact avec elle en raison de ses fonctions⁹⁸. Pour les trois associations à l'initiative du fascicule,

⁹⁴ Poder Judicial de Honduras, 22/08/2025, [url](#)

⁹⁵ Poder Judicial de Honduras, 22/08/2025, [url](#)

⁹⁶ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 5, [url](#)

⁹⁷ Poder Judicial de Honduras, 22/08/2025, [url](#)

⁹⁸ Asociación Hondureña de Maquiladores, s.d., [url](#)

une plainte peut être introduite par toute personne ayant connaissance des violences, y compris des mineurs⁹⁹. Elles énumèrent les éléments requis pour le dépôt de plainte, à savoir :

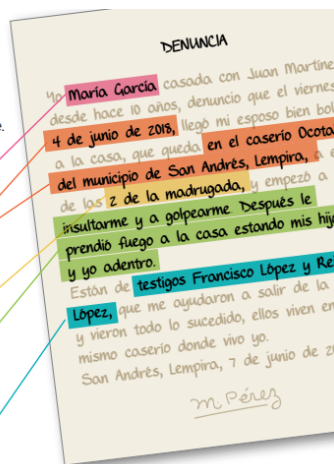
- nom complet de la victime ;
- lieu et date des faits dénoncés ;
- heure des faits dénoncés ;
- description détaillée des faits, y compris des détails en apparence insignifiants ;
- noms et coordonnées d'éventuels témoins¹⁰⁰.

¿Qué es una denuncia?

Es un **mecanismo de acceso a la justicia** que cada ciudadano o ciudadana tiene para dar a conocer, mediante una declaración, faltas o delitos ante la autoridad competente.

¿Qué elementos debe recoger una denuncia?

- 1 Nombre completo de la víctima.
- 2 Lugar y fecha en donde ocurrieron los hechos.
- 3 La hora en la que sucedieron los hechos. En los casos de delitos, este dato no debe faltar.
- 4 Descripción detallada de los hechos, mencionar todos los detalles aunque parezcan insignificantes.
- 5 En caso de haber testigos, sus nombres y cómo ubicarlos.



Présentation des éléments requis d'une plainte¹⁰¹

Le fascicule invite les personnes qui portent plainte à exiger :

- que la plainte soit reçue dans un lieu permettant la confidentialité ;
- qu'elles ne soient pas incommodées par des questions gênantes ou rendues coupables par des commentaires ;
- que la plainte soit enregistrée dans un registre ou une base de données ;
- qu'elles soient autorisées à lire/vérifier la plainte avant de la signer et informées de l'identité de la personne qui reçoit la plainte ;
- qu'une copie de la plainte estampillée et signée leur soit remise¹⁰².

Dans une seconde étape, le juge, le ministère public ou la police fixent des mesures de sécurité avec effet immédiat et en informent la personne dénoncée en vue de leur exécution obligatoire¹⁰³. Ces mesures peuvent notamment comprendre l'éloignement de l'agresseur du foyer, ou l'interdiction pour ce dernier de fréquenter les lieux habituels de la victime¹⁰⁴.

La troisième étape correspond à une audience au tribunal en présence de la victime et de la personne mise en cause, devant des juges, le ministère public ou des avocats privés¹⁰⁵. Selon le fascicule mentionné *supra*, la victime peut être représentée par le ministère public ou par un procureur des bureaux de consultation juridique des universités. Au cours de l'audience, le juge ratifie les mesures

⁹⁹ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 3, [url](#)

¹⁰⁰ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 2, [url](#)

¹⁰¹ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 2, [url](#)

¹⁰² CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 3, [url](#)

¹⁰³ Poder Judicial de Honduras, 22/08/2025, [url](#)

¹⁰⁴ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 6, [url](#)

¹⁰⁵ Poder Judicial de Honduras, 22/08/2025, [url](#)

de sécurité imposées. Si l'agresseur manque de se présenter, le juge peut envoyer la police le chercher ou le reconvoquer à une audience ultérieure¹⁰⁶.

Au cours de la quatrième étape, des preuves peuvent être apportées et des mesures de précaution et conservatoires sont dictées¹⁰⁷. Si l'agresseur reconnaît les faits, le juge ordonne immédiatement des mesures conservatoires dont le but est de le « rééduquer » : il est alors orienté vers des services d'aide à la famille et se voit imposer des travaux d'intérêt général. Le juge ordonne également des mesures de protection, qui visent à garantir le bien-être de la mère et de ses enfants. Parmi celles-ci figurent la pension alimentaire, l'interdiction de retirer le mobilier, le régime de communication entre l'agresseur et ses enfants et l'interdiction de disposer du logement familial. Si, en revanche, l'agresseur nie les faits, le juge confirme les mesures de sécurité et le procès passe à la phase d'instruction, durant laquelle il convient de présenter des preuves pour établir la véracité des faits dénoncés. Lors de l'audience, le représentant légal indique quels moyens de preuve il présentera. Il peut s'agir de documents, de témoins ou d'évaluations psychosociales réalisées par les tribunaux. Pour la présentation et l'examen des preuves, le juge fixe une nouvelle audience. Une fois les moyens de preuve présentés évalués, le tribunal rend son jugement¹⁰⁸.

La cinquième étape consiste en un jugement précisant la peine infligée à l'agresseur si les faits dénoncés sont avérés¹⁰⁹.

La sixième et dernière étape est celle de la sanction. Elle consiste en des travaux d'intérêt général pour une durée allant d'un à trois mois. La législation ne prévoit pas de peine de prison pour violence domestique¹¹⁰. Les parties ont la possibilité d'introduire un recours¹¹¹.

4.2. Plaintes pour autres violences

Les plaintes pour d'autres violences, pouvant comprendre des violences sexuelles, la violence intrafamiliale ou le féminicide, qui sont des délits au regard du Code pénal hondurien, se déposent auprès du ministère public, le MAIE, la police judiciaire ou le commissariat de police le plus proche¹¹².

Si la plainte est déposée au poste de police, celui-ci la transmet à la police judiciaire (Dirección Policial de Investigación, DPI) afin qu'elle mène l'enquête, transmette le rapport correspondant au ministère public et engage la procédure judiciaire. En cas de flagrant délit, c'est-à-dire au moment même où les faits sont commis, ou dans les 24 heures suivant leur commission, la police doit intervenir immédiatement afin d'éviter des conséquences plus graves. Les conclusions des enquêtes menées par la police doivent être transmises sans délai à la DPI¹¹³.

Si la plainte est déposée auprès du parquet ou du MAIE, le personnel de ces services doit :

- accueillir la victime ;
- protéger la victime et les témoins, qui peuvent demander le statut de témoins protégés afin que d'autres personnes ne connaissent pas leurs noms. Cette demande doit être formulée dès le début de la procédure pénale ;
- préserver dûment tous les éléments de preuve existants ;

¹⁰⁶ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 6, [url](#)

¹⁰⁷ Poder Judicial de Honduras, 22/08/2025, [url](#)

¹⁰⁸ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 6, [url](#)

¹⁰⁹ Poder Judicial de Honduras, 22/08/2025, [url](#)

¹¹⁰ Poder Judicial de Honduras, 22/08/2025, [url](#)

¹¹¹ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 7, [url](#)

¹¹² CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 8, [url](#)

¹¹³ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 8, [url](#)

- désigner un procureur pour représenter juridiquement la victime devant les tribunaux, et présenter une requête au tribunal afin de placer l'agresseur présumé en détention s'il estime que les faits dénoncés constituent un délit¹¹⁴.

Lorsque le procureur dépose la plainte auprès du tribunal, le juge pénal peut prendre les décisions suivantes :

- Décider de ne pas engager de poursuites pénales au motif que la plainte ne contient pas d'éléments suffisants permettant d'impliquer le prévenu dans la commission du délit ou qu'elle ne remplit pas les conditions de forme requises. Dans ce cas, le tribunal renvoie le dossier au parquet afin que celui-ci complète l'enquête et étaye le bien-fondé de la plainte ;
- Ouvrir la procédure pénale et fixer la date de l'audience préliminaire. Au cours de celle-ci, les parties présentent leurs témoins, le cas échéant, ainsi que tous les éléments de preuve démontrant la participation de la personne mise en cause à l'infraction. Une fois cette participation établie, le tribunal fixe la date de l'audience préliminaire, lors de laquelle il est décidé si l'affaire est renvoyée ou non devant le tribunal pour un procès oral et public¹¹⁵.

Si l'affaire est renvoyée devant le tribunal, celui-ci fixe une date pour la tenue d'une audience de présentation des preuves, à laquelle comparaissent les parties. Il fixe ensuite la date de l'audience de débat (procès oral et public). Lors du procès, se présentent les représentants légaux de chacune des parties, la partie dénoncée, la partie lésée, ainsi que les experts, enquêteurs, psychologues, médecins légistes et témoins éventuels. Les personnes souhaitant assister au débat peuvent le faire en qualité d'observateurs. Lors de cette audience, le tribunal détermine si l'accusé est coupable. S'il est déclaré coupable, le tribunal fixe la date et l'heure de la reprise de l'audience pour la détermination de la peine, visant à établir la durée de l'emprisonnement¹¹⁶.

Si l'une des parties n'est pas d'accord avec la décision du tribunal, elle peut introduire un pourvoi en cassation devant la Cour suprême de justice¹¹⁷.

4.3. Obstacles

4.3.1. Endogènes

L'enquête nationale de 2022 portant sur la violence à l'égard des femmes et des filles de quinze ans et plus indique que neuf femmes sur dix ne signalent pas les violences subies, principalement en raison de la banalisation de la violence, d'une méconnaissance des institutions, de la peur des représailles ou de la honte. D'autres sources, dont ONU Femmes, évoquent encore des contraintes financières, des préjugés sexistes des autorités, la dépendance économique, la méfiance envers la justice et la charge des tâches domestiques qui pèse de manière disproportionnée sur les femmes¹¹⁸.

Il arrive qu'une victime ayant porté plainte, la retire par la suite. Merly Eguigure explique au Cedoca le 31 mars 2026 que généralement, les femmes retirent leur plainte par peur de représailles. Son

¹¹⁴ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 9, [url](#)

¹¹⁵ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, pp. 9-10, [url](#)

¹¹⁶ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 10, [url](#)

¹¹⁷ CDM, ASONOG, OCDIH, 08/2018, p. 10, [url](#)

¹¹⁸ Herrera V., éditrice et journaliste d'investigation auprès de Contracorriente, courrier électronique, 26/03/2026 ; Infobae, 21/03/2026, [url](#) ; Infobae, 09/03/2026, [url](#) ; ONU Mujeres, 04/03/2026, [url](#) ; Contracorriente, 27/02/2026, [url](#) ; El Periódico, 23/09/2025, [url](#) ; Hondudiario, 14/09/2025, [url](#) ; Contracorriente, 17/07/2025, [url](#) ; Plataforma EPU Mujeres - Honduras, 05/2025, p. 9, [url](#) ; INE, 30/01/2025, [url](#) ; CONADEH, 03/2024, pp. 18-19, p. 21, [url](#) ; World Bank, 06/2023, [url](#)

association a d'ailleurs connu des féminicides commis en représailles par l'agresseur à la suite de son arrestation¹¹⁹.

En mars 2026, le Cedoca a demandé à plusieurs associations de défense des droits des femmes ainsi qu'à une journaliste couvrant ces sujets si certains facteurs tels que le niveau d'instruction, les ressources financières, la classe sociale, le lieu de résidence ou encore la connaissance des démarches administratives par la victime, pouvaient avoir une incidence sur l'effectivité d'une plainte déposée auprès des autorités. Vienna Herrera, journaliste et éditrice du média Contracorriente, qui a interrogé aussi bien des victimes que des autorités, a répondu le 26 mars 2026 par courrier électronique que la possibilité d'accéder à une protection efficace après avoir porté plainte n'est pas la même pour toutes les femmes. Les chances d'obtention d'une réponse de l'État seront, d'après la journaliste, relativement plus importantes pour des femmes ayant un niveau d'éducation plus élevé, des ressources économiques suffisantes, des réseaux de soutien (familiaux ou institutionnels), une connaissance de base de leurs droits et des procédures de plainte et résidant dans ou à proximité des villes telles que Tegucigalpa ou San Pedro de Sula, dans des zones non dominées par des acteurs criminels¹²⁰.

4.3.2. Exogènes

Selon une étude consacrée aux violences basées sur le genre au Honduras et publiée par la Banque mondiale en juin 2023, les réponses institutionnelles aux violences basées sur le genre restent globalement insuffisantes au Honduras. Les principaux secteurs concernés sont la justice, le ministère public, la police, les services de santé et les dispositifs communautaires. Ces services, généralement concentrés dans les zones urbaines, sont largement insuffisants pour répondre à la demande, d'après l'étude¹²¹. Le gouvernement fait l'objet de critiques pour ne pas avoir tenu ses promesses concernant la protection des droits des femmes, en partie à cause de l'influence excessive exercée par les groupes religieux, rapporte la Fondation allemande Bertelsmann en février 2026¹²².

Le retard persistant dans l'adoption de lois visant à protéger les femmes montre, d'après un article de presse publié en mars 2026, qu'au Honduras, le problème ne réside pas dans un manque de propositions, mais dans un Congrès « dominé par des intérêts politiques et des positions conservatrices » [traduction]^{123 124}. Pour Lara Bohórquez, responsable auprès du CDM, s'exprimant face au média Contracorriente en avril 2026, l'approche qui prévaut au sein du pouvoir législatif face à la violence à l'égard des femmes reflète en effet une vision conservatrice et ouvertement contraire aux droits des femmes¹²⁵. Le rapport de la CONADEH publié en novembre 2025 souligne l'absence d'une politique publique intégrale et coordonnée pour prévenir et répondre aux violences faites aux femmes¹²⁶. Un article du média Criterio publié en mars 2026 rappelle que des initiatives telles que l'alerte précoce, la Loi globale contre la violence et des réformes du Code pénal sont en attente depuis des années, tandis que les mécanismes de réponse institutionnels restent fragmentés et ne font l'objet d'aucun suivi efficace. Par ailleurs, des propositions jugées contraires aux droits des femmes ont vu le jour, comme le projet de loi sur les droits parentaux, qui limiterait l'accès à l'éducation en matière

¹¹⁹ Eguigure M., membre et ancienne coordinatrice du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, message par média social, 31/03/2026

¹²⁰ Herrera V., éditrice et journaliste d'investigation auprès de Contracorriente, courrier électronique, 26/03/2026

¹²¹ World Bank, 06/2023, [url](#)

¹²² Bertelsmann Stiftung, 02/2026, [url](#)

¹²³ « dominado por intereses políticos y posturas conservadoras » : Criterio, 18/03/2026, [url](#)

¹²⁴ Criterio, 18/03/2026, [url](#)

¹²⁵ Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

¹²⁶ CONADEH, 06/2025, [url](#)

de sexualité et de prévention de la violence¹²⁷. D'après un article de Contracorriente publié en juin 2025, la Loi sur les refuges (Casas Refugio), adoptée en 2024 pour créer et financer ces maisons, n'a pas été pleinement mise en œuvre. Le 16 avril 2026, la CONADEH appelle à adopter son règlement d'application et son budget¹²⁸.

Human Rights Watch (HRW) énonce en janvier 2026 que les femmes et les filles au Honduras rencontrent des obstacles dans l'accès aux services de justice¹²⁹. Dans son rapport publié en décembre 2024, le Centre d'étude pour la démocratie (Centro de Estudio para la Democracia, CESPAD) explique que des contraintes opérationnelles et budgétaires limitent l'efficacité du cadre juridique protégeant les femmes¹³⁰. Dans un rapport publié en mai 2025, le CDM juge insuffisantes les ressources pour répondre au nombre croissant de signalements et assurer une protection adéquate. D'après lui, il n'existe que trois tribunaux spécialisés dans les affaires de violence domestique, 33 bureaux du ministère public dédiés à la protection des femmes et 72 procureurs répartis à l'échelle nationale¹³¹. La fondation Bertelsmann rapporte en février 2026 que « The lack of adequate physical and digital infrastructure, especially in rural areas, significantly limits the reach of justice institutions »¹³². La CONADEH révèle en avril 2026 qu'environ 12 % du total des plaintes qu'elle a reçues entre 2021 et février 2026 concerne le manque d'accès à la justice¹³³.

Honoría Rodríguez, défenseure des droits des femmes honduriennes, dénonce via la presse en avril 2026 l'absence d'enquêtes. Pour elle, la police nationale, le ministère public et le système judiciaire entravent le processus de protection, ce qui profite aux agresseurs¹³⁴. Plusieurs autres sources mettent en évidence des défaillances dans les enquêtes, notamment le manque de moyens, de longs délais, l'inexistence de protocoles, ou encore le manque de rigueur¹³⁵.

En mars 2026, le Cedoca a demandé à plusieurs associations de défense des droits des femmes ainsi qu'à une journaliste couvrant ces sujets si les plaintes font l'objet d'une enquête. Le 26 mars 2026, Vienna Herrera a répondu par courrier électronique que, selon son expérience, « les procédures ne progressent pas d'office avec la diligence requise, ce qui oblige les victimes à mener elles-mêmes leurs propres affaires, à faire pression sur les autorités et à assurer un suivi constant, souvent sans bénéficier de la protection de l'État » [traduction]¹³⁶ ¹³⁷. Merly Eguigure, membre et ancienne coordinatrice du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, explique, quant à elle, via message par média social le 31 mars 2026, que bien que la police est censée intervenir immédiatement lors d'une plainte pour violence, dans de nombreux cas elle ne le fait pas, invoquant l'indisponibilité des patrouilles, le manque de carburant ou encore d'effectifs. Elle remarque aussi que seulement 5 à

¹²⁷ Criterio, 18/03/2026, [url](#)

¹²⁸ CONADEH, 16/04/2026, [url](#) ; Contracorriente, 13/06/2025, [url](#) ; Plataforma EPU Mujeres - Honduras, 05/2025, p. 9, [url](#)

¹²⁹ HRW, 12/01/2026, [url](#)

¹³⁰ CESPAD, 12/2024, p. 29, [url](#)

¹³¹ Red de Mujeres del Sur, s.d., [url](#) ; CDM, 11/2025, [url](#) ; Plataforma EPU Mujeres - Honduras, 05/2025, p. 9, [url](#)

¹³² Bertelsmann Stiftung, 02/2026, [url](#)

¹³³ Infobae, 07/04/2026, [url](#)

¹³⁴ Infobae, 06/04/2026, [url](#)

¹³⁵ Contracorriente, 24/04/2026, [url](#) ; COMUNH, 09/04/2026, [url](#) ; Herrera V., éditrice et journaliste d'investigation auprès de Contracorriente, courrier électronique, 26/03/2026 ; Revista La Brújula, 22/06/2025, [url](#) ; El País, 16/02/2026, [url](#) ; El Periódico, 23/09/2025, [url](#) ; USDOS, 12/08/2025, [url](#)

¹³⁶ « los procesos no avanzan de oficio con la diligencia necesaria, lo que obliga a las víctimas a impulsar sus propios casos, presionar a las autoridades y dar seguimiento constante, muchas veces sin contar con protección estatal »

¹³⁷ Herrera V., éditrice et journaliste d'investigation auprès de Contracorriente, courrier électronique, 26/03/2026

7 % des plaintes pour violences domestiques et intrafamiliales qui sont déposées en 2025 via la ligne 911 atteignent le tribunal¹³⁸.

Merly Eguigure, Vienna Herrera et le département d'État américain évoquent des retards judiciaires¹³⁹. Quand la plainte est déposée auprès de la Cour suprême de justice ou du ministère public, la procédure est beaucoup plus lente et les femmes ont tendance, estime Merly Eguigure, à ne pas suivre le procès jusqu'au bout, ce qui met fin à la procédure¹⁴⁰.

Plusieurs sources évoquent des préjugés sexistes de la part des autorités¹⁴¹. A ce titre, un rapport du HCDH couvrant l'année 2025 fait état de la persistance, chez les acteurs de la justice à différents niveaux, de stéréotypes et de préjugés de genre dans des affaires de violence à l'égard des femmes. Cela se manifeste notamment lors de l'enquête sur d'éventuels féminicides ou lors de l'examen de délits commis par des femmes¹⁴².

Sur 6.583 plaintes enregistrées par les autorités en 2024 pour violences sexuelles, 13 % ont donné lieu à des poursuites judiciaires, et 4,5 % ont abouti à une condamnation¹⁴³. Si le ministère public a indiqué que, par l'intermédiaire du parquet spécial chargé de la protection des femmes, 614 requêtes ont été déposées et 363 condamnations ont été prononcées pour des faits de violence à l'égard des femmes au cours du premier semestre 2025, la CONADEH invite toutefois à mesurer cette capacité de réponse à l'aune d'indicateurs de résultats :

« [...] tels que la réduction de la récidive, la protection effective, la durée des enquêtes, l'accès aux mesures de sécurité, le respect des normes de preuve sans revictimisation, la réparation et les garanties de non-répétition, ainsi que par rapport à l'ampleur du phénomène mise en évidence par les enquêtes et les registres de violence. En outre, la CONADEH souligne que la réponse de l'État doit être proactive en matière de protection et de prévention et non simplement réactive ; en d'autres termes, la norme n'est pas satisfaite par la simple existence de poursuites pénales, mais pour sa capacité avérée à réduire les risques, à briser les cycles de violence et à garantir une justice rapide et efficace » [traduction]^{144 145}.

¹³⁸ Eguigure M., membre et ancienne coordinatrice du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, message par média social, 31/03/2026

¹³⁹ Eguigure M., coordinatrice du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, message par média social, 31/03/2026 ; Herrera V., éditrice et journaliste d'investigation auprès de Contracorriente, courrier électronique, 26/03/2026 ; USDOS, 12/08/2025, [url](#)

¹⁴⁰ Eguigure M., coordinatrice du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, message par média social, 31/03/2026

¹⁴¹ Herrera V., éditrice et journaliste d'investigation auprès de Contracorriente, courrier électronique, 26/03/2026 ; Infobae, 21/03/2026, [url](#) ; Infobae, 09/03/2026, [url](#) ; ONU Mujeres, 04/03/2026, [url](#) ; Contracorriente, 27/02/2026, [url](#) ; HCDH, 04/02/2026, p. 6, [url](#) ; El Periódico, 23/09/2025, [url](#) ; Hondudiario, 14/09/2025, [url](#) ; Contracorriente, 17/07/2025, [url](#) ; Plataforma EPU Mujeres - Honduras, 05/2025, p. 9, [url](#) ; INE, 30/01/2025, [url](#) ; CONADEH, 03/2024, pp. 18-19, p. 21, [url](#) ; World Bank, 06/2023, [url](#)

¹⁴² HCDH, 04/02/2026, p. 6, [url](#)

¹⁴³ Infobae, 21/03/2026, [url](#) ; Contracorriente, 27/02/2026, [url](#) ; Estacion del silencio, 08/12/2025, [url](#) ; CDM, p. 12, 06/2025, [url](#)

¹⁴⁴ « tales como reduccion de reincidencia, proteccion efectiva, tiempos de investigacion, acceso a medidas de seguridad, satisfaccion de estandares probatorios sin revictimizacion, reparacion y garantas de no repeticion y con su correspondencia frente a la magnitud del fenomeno evidenciada por encuestas y registros de violencia. Además, el CONADEH advierte que la respuesta estatal debe ser anticipatoria en terminos de proteccion y prevencion y no meramente reactiva, en otras palabras, el estandar no se satisface por la mera existencia de actuaciones penales, sino por su capacidad verificable de reducir riesgos, romper ciclos de violencia y asegurar justicia pronta y efectiva ».

¹⁴⁵ CONADEH, 03/2026, p. 70, [url](#)

L'état d'urgence, instauré pour combattre la criminalité en décembre 2022 et arrivé à expiration le 26 janvier 2026¹⁴⁶, a exacerbé les difficultés rencontrées par les femmes victimes de violences, d'après le HCDH, la CONADEH et le média Contracorriente¹⁴⁷. Une enquête menée par Contracorriente portant sur les arrestations effectuées au cours de l'état d'urgence entre décembre 2022 et novembre 2023 dévoile que des arrestations pour violences domestiques ou conjugales ont parfois été intégrées aux statistiques officielles de l'état d'exception, contribuant à gonfler le nombre total d'arrestations sans refléter une diminution réelle de la violence envers les femmes. Le média relève aussi que de nombreuses femmes ont signalé des comportements intimidants ou violents de la part de la police (Policía Nacional) et de la police militaire de l'ordre public (Policía Militar del Orden Público), *a fortiori* dans un contexte où celles-ci pouvaient accéder aux domiciles sans mandat judiciaire¹⁴⁸. Dans un rapport publié en mars 2024, la CONADEH constate que l'état d'urgence n'a pas contribué à réduire la violence à l'encontre des filles, des adolescentes et des femmes ; au contraire, les agents de l'État sont apparus comme des auteurs de violations de leurs droits. Elle conclut en ces termes :

« L'absence d'enquêtes, de poursuites judiciaires, d'identification et de sanctions à l'encontre des responsables ne fait pas seulement croître l'impunité, mais favorise également un climat de tolérance envers les violations des droits humains au détriment des femmes. De plus, lorsque ces violations sont commises de manière répétée par des agents de l'État et injustement justifiées par des décrets suspendant les garanties constitutionnelles, cela envoie un message de perpétuation et d'acceptation sociale du phénomène de la violence à l'égard des femmes, ainsi que d'insécurité et de méfiance envers l'administration de la justice [traduction]¹⁴⁹ »¹⁵⁰.

Selon Lara Bohórquez, responsable auprès du CDM, dont les propos ont été relayés par Contracorriente le 24 avril 2026, « [p]lus la militarisation et la présence des forces de police sont importantes, plus les droits humains des femmes sont bafoués » [traduction]¹⁵¹ ¹⁵².

Un article de presse publié en juin 2025 révèle l'ineffectivité des autorités et dans certains cas leur implication criminelle dans des affaires de traite d'êtres humains¹⁵³.

La corruption aggrave la discrimination et les violences sexistes, tout en affaiblissant la qualité et la portée de l'administration de la justice, en particulier au sein des institutions chargées de protéger les femmes, explique la CESPAD dans son rapport publié en décembre 2024¹⁵⁴. D'après le rapport du département d'État américain sur les droits humains au Honduras, publié le 12 août 2025, la corruption, en combinaison avec le manque de moyens d'enquête et les retards judiciaires, a conduit à une impunité généralisée, bien que les institutions judiciaires aient poursuivi et condamné certains membres des forces de sécurité¹⁵⁵. La Commission internationale contre la corruption et l'impunité au

¹⁴⁶ Hondudiario, 21/01/2026, [url](#)

¹⁴⁷ CONADEH, 03/2026, p. 32, [url](#) ; HCDH, 04/02/2026, p. 6, [url](#) ; CONADEH, 03/2024, pp. 3-4, p. 22, [url](#) ; Contracorriente, 08/12/2023, [url](#)

¹⁴⁸ Contracorriente, 08/12/2023, [url](#)

¹⁴⁹ « La falta de investigación, judicialización, determinación y sanción de responsables, no solo aumenta la impunidad sino que, fomenta un ambiente de tolerancia de violaciones de derechos humanos en perjuicio de las mujeres. Además, cuando estas violaciones son continuas por parte de agentes del Estado y erróneamente justificadas en decretos de suspensión de garantías constitucionales, envía un mensaje de perpetuación y aceptación social del fenómeno de la VBG, la inseguridad y la desconfianza en la administración de justicia » : CONADEH, 03/2024, p. 22, [url](#)

¹⁵⁰ CONADEH, 03/2024, pp. 3-4, p. 22, [url](#)

¹⁵¹ «A mayor militarización y presencia de fuerzas policiales, hay una mayor vulneración de los derechos humanos de las mujeres».

¹⁵² Contracorriente, 24/04/2026, [url](#)

¹⁵³ Revista La Brújula, 22/06/2025, [url](#)

¹⁵⁴ CESPAD, 12/2024, p. 29, [url](#)

¹⁵⁵ USDOS, 12/08/2025, [url](#)

Honduras (Comisión Internacional contra la Corrupción y la Impunidad en Honduras, CICIH) n'a pas encore été mise en place, en dépit d'efforts passés, dont le renouvellement d'un protocole d'accord le 15 juin 2025 par le gouvernement du Honduras et les Nations unies et la signature par le président Nasry Asfura Zablah d'un protocole d'accord avec le Conseil national anti-corruption (Consejo Nacional Anticorrupción, CNA)¹⁵⁶. Vienna Herrera, journaliste et éditrice du média Contracorriente, précise que dans les cas où l'agresseur dispose d'un important pouvoir économique, de connections politiques ou de liens avec les forces de sécurité, la possibilité pour la victime d'accéder à la justice peut être restreinte¹⁵⁷.

De très nombreuses sources, parmi lesquelles la CONADEH, soulignent un taux élevé d'impunité¹⁵⁸. En particulier, un article de presse publié en décembre 2025, évoque l'impunité et l'absence de protection de l'État¹⁵⁹. Merly Eguigure affirme au Cedoca le 31 mars 2026 que « porter plainte au Honduras n'est jamais, jamais, jamais une garantie d'obtenir justice [traduction]¹⁶⁰ »¹⁶¹.

¹⁵⁶ Criterio, 19/03/2026, [url](#)

¹⁵⁷ Herrera V., éditrice et journaliste d'investigation auprès de Contracorriente, courrier électronique, 26/03/2026

¹⁵⁸ Infobae, 07/05/2026, [url](#) ; Contracorriente, 24/04/2026, [url](#) ; Infobae, 06/04/2026, [url](#) ; Herrera V., éditrice et journaliste d'investigation auprès de Contracorriente, courrier électronique, 26/03/2026 ; CONADEH, 03/03/2026, [url](#) ; Infobae, 09/03/2026, [url](#) ; Contracorriente, 27/02/2026, [url](#) ; Bertelsmann Stiftung, 02/2026, [url](#) ; Estacion del silencio, 08/12/2025, [url](#) ; Freedom House, 2025, [url](#) ; El Periódico, 23/09/2025, [url](#) ; USDOS, 12/08/2025, [url](#) ; Reliefweb, 04/08/2025, [url](#) ; Plataforma EPU Mujeres - Honduras, 05/2025, [url](#)

¹⁵⁹ Estacion del silencio, 08/12/2025, [url](#)

¹⁶⁰ « Interponer una denuncia nunca, nunca, nunca en Honduras es garantía de que esa mujer va a tener justicia ».

¹⁶¹ Eguigure M., membre et ancienne coordinatrice du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, message par média social, 31/03/2026

Bibliographie

Contacts directs

Eguigure M., membre et ancienne coordinatrice nationale du Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, message par média social, 31/03/2026, coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Herrera V., éditrice et journaliste d'investigation auprès de Contracorriente, courrier électronique, 26/03/2026, vienna@contracorriente.red

Sources écrites et audiovisuelles

Amnesty International (AI), *Honduras: insufficient human rights progress. Amnesty International: submission to the 50th session of the upr working group*, 11/2025, <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2025/04/AMR3791802025ENGLISH.pdf> [consulté le 15/10/2025]

Amnesty International (AI), *Honduras: Las personas candidatas a gobernar el país tienen una oportunidad única para comprometerse con los derechos humanos [Honduras : Les candidats à la gouvernance du pays ont une opportunité unique de s'engager en faveur des droits de l'homme]*, 08/04/2025, <https://www.amnesty.org/es/latest/news/2025/04/honduras-the-presidential-candidates-opportunity-to-commit-to-human-rights/> [consulté le 13/03/2026]

Asociación ANDAR [site web], s.d., <https://asociacionandar.hn/> [consulté le 15/10/2025]

Asociación Calidad de Vida [site web], s.d., <https://asociacioncalidaddevida.org/> [consulté le 15/10/2025]

Asociación Hondureña de Maquiladores, *¿Cómo Denunciar? [Comment porter plainte ?]*, s.d., https://ahm-honduras.com/?page_id=7580 [consulté le 18/05/2026]

Bertelsmann Stiftung, *BTI 2026 Country Report - Honduras*, 02/2026, https://www.ecoi.net/en/file/local/2138404/country_report_2026_HND.pdf [consulté le 27/03/2026]

Central American Medical Outreach Inc. (CAMO) y Casa Hogar [site web], s.d., <https://es.camo.org/2024/07/08/fundacion-camo-casa-hogar-refugio-violencia-domestica/> [consulté le 15/10/2025]

CARE [site web], s.d., <https://care.org.hn/> [consulté le 15/10/2025]

Center for Reproductive Rights, *Honduras avanza en garantía de derechos al legalizar la anticoncepción oral de emergencia [Le Honduras fait un pas en avant dans la garantie des droits en légalisant la contraception d'urgence par voie orale]*, 23/03/2023, <https://reproductiverights.org/news/honduras-anticoncepcion-oral-de-emergencia/> [consulté le 24/04/2026]

Centro de Derechos de Mujeres (CDM), Asociación de Organismos No Gubernamentales (ASONOG), Organismo Cristiano de Desarrollo Integral de Honduras (OCDIH), *Violencias contra las mujeres: la denuncia y sus rutas de atención [Violences à l'égard des femmes : le signalement et les parcours d'accompagnement]*, 08/2018, <https://derechosdelamujer.org/wp-content/uploads/2018/10/Folleto-rutas-de-atencio%C3%ACn-WEB.pdf> [consulté le 27/03/2026]

Centro de Derechos de Mujeres (CDM), *Infografía sobre femicidios en Honduras en el 2026 [Infographie sur les féminicides au Honduras en 2026]*, s.d., <https://derechosdelamujer.org/project/infografias-sobre-femicidios-en-honduras-en-el-2026/> [consulté le 05/03/2026]

Centro de Derechos de Mujeres (CDM), *Violencia contra las mujeres en Honduras 2024 [Violence contre les femmes au Honduras en 2024]*, 06/2025, <https://derechosdelamujer.org/wp-content/uploads/2025/08/Boletin-VCM-2024.pdf> [consulté le 15/10/2025]

Centro de Derechos de Mujeres (CDM), *Violencias Contra las Mujeres en Honduras – 2025 [Violences contre les femmes au Honduras - 2025]*, 31/12/2025, <https://derechosdelamujer.org/project/2025/> [consulté le 10/03/2026]

Centro de Derechos de Mujeres (CDM), *Violencias Contra las Mujeres en Honduras – 2024 [Violences contre les femmes au Honduras - 2024]*, 31/12/2024, <https://derechosdelamujer.org/project/2024/> [consulté le 10/03/2026]

Centro de Estudio para la Democracia (CESPAD), *Impactos de la corrupción en el acceso a la justicia de las mujeres frente a la violencia de género en Honduras [Les répercussions de la corruption sur l'accès des femmes à la justice face à la violence sexiste au Honduras]*, 12/2024, <https://cespad.org.hn/wp-content/uploads/2024/12/Corrupcion-y-acceso-a-la-justicia-WEB.pdf> [consulté le 27/03/2026]

Centro de Estudio para la Democracia (CESPAD), *Primera encuesta nacional sobre la percepción de las mujeres en política. Presentación del Estudio N° 1 : Mecanismos que bloquean la participación política [Première enquête nationale sur la perception des femmes en politique. Présentation de l'étude n° 1 : Les obstacles à la participation politique]*, 20/10/2025, <https://cespad.org.hn/wp-content/uploads/2025/10/20251015-RESUMEN-ESTUDIO-N.1.pdf> [consulté le 10/03/2026]

Centro de Estudios de la Mujer Honduras (CEM-H) [site web], s.d., <https://cemh.org.hn/> [consulté le 23/03/2026]

Ciudad Mujer Honduras [site web], s.d., <https://www.ciudadmujer.gob.hn/> [consulté le 15/10/2025]

Civicus, *HONDURAS: 'We live in a hostile country for women and their reproductive freedoms'*, 14/05/2024, <https://civicus.org/index.php/media-resources/news/interviews/7027-honduras-we-live-in-a-hostile-country-for-women-and-their-reproductive-freedoms> [consulté le 15/10/2025]

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH) via RefWorld, *Informe. Situación de Derechos Humanos en Honduras [Rapport. Situation des droits de l'homme au Honduras]*, 24/03/2024, <https://www.refworld.org/es/coi/inforpais/cidh/2024/es/147992> [consulté le 15/10/2025]

Comisión Interinstitucional contra la Explotación Sexual Comercial y Trata de Personas (CICESCT), *La CICESCT y Casa Esther inaugura primer centro de refugio para mujeres rescatadas de trata de personas y explotación sexual en San Pedro Sula [La CICESCT et Casa Esther inaugurent le premier centre d'accueil pour les femmes victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle à San Pedro Sula]*, 14/11/2022, <https://cicesct.gob.hn/la-cicesct-y-casa-esther-inaugura-primer-centro-de-refugio-para-mujeres-rescatadas-de-trata-de-personas-y-explotacion-sexual-en-san-pedro-sula/> [consulté le 15/10/2025]

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH), *Alrededor de 8,500 muertes violentas de mujeres entre el 2002 y el 2026: Instan al Estado a tomar medidas preventivas para frenar ola de violencia contra las mujeres [Environ 8 500 décès violents de femmes entre 2002 et 2026 : l'État est appelé à prendre des mesures préventives pour endiguer la vague de violence contre les femmes]*, 03/03/2026, <https://conadeh.hn/?p=5183> [consulté le 13/03/2026]

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH), *Mujeres enfrentan múltiples y variadas formas de violencia que las obligan a abandonar sus hogares [Les femmes sont confrontées à des formes multiples et variées de violence qui les obligent à quitter leur domicile]*, 09/03/2026, <https://conadeh.hn/?p=5207> [consulté le 13/03/2026]

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH), *Desafíos Invisibilizados: violencia de género durante el Estado de Excepción [Des défis occultés : la violence de genre pendant l'état d'urgence]*, 03/2024, <https://conadeh.hn/wp-content/uploads/2024/03/Desafios-invisibilizados-violencia-de-genero-durante-el-estado-de-excepcion.pdf> [consulté le 24/03/2026]

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos en Honduras (CONADEH), *Mujer 2025 [Femme 2025]*, 08/2025, <https://conadeh.hn/wp-content/uploads/2025/08/Mujer-2025.pdf> [consulté le 05/03/2026]

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos en Honduras (CONADEH), *Urgen a las autoridades hondureñas implementar medidas para prevenir ola de violencia contra las Mujeres [Il est urgent pour les autorités honduriennes de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la vague de violence à l'égard des femmes]*, 16/04/2026, <https://conadeh.hn/?p=5320> [consulté le 27/04/2026]

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos en Honduras (CONADEH), *Informe anual 2025. Situación de los derechos humanos en Honduras y gestión institucional [Rapport annuel 2025. Situation des droits de l'homme au Honduras et gestion institutionnelle]*, 03/2026, <https://conadeh.hn/wp-content/uploads/2026/03/CONADEH-Informe-Anual-2025.pdf> [consulté le 11/05/2026]

Comunidad de Mujeres Unidas por Honduras (COMUNH), *Lo que exigimos no son solo palabras al azar, son las condiciones que deben existir (...) [Ce que nous exigeons, ce ne sont pas seulement des mots en l'air, mais bien les conditions qui doivent être réunies (...)]* [post Instagram], 09/04/2026, <https://www.instagram.com/p/DW5EmkijNKY/> [consulté le 19/05/2026]

Contracorriente, *75 femicidios en Honduras hasta abril de 2026, registra CDM [75 féminicides au Honduras jusqu'en avril 2026, selon le CDM]*, 24/04/2026, <https://contracorriente.red/2026/04/24/honduras-registra-mas-de-75-femicidios-en-lo-que-va-de-2026-bajo-un-sistema-que-garantiza-la-impunidad/> [consulté le 19/05/2026]

Contracorriente, *Arrestos por violencia doméstica y maltrato intrafamiliar sirven al gobierno para inflar resultados del estado de excepción [Les arrestations pour violence domestique et maltraitance familiale servent au gouvernement à gonfler les chiffres de l'état d'urgence]*, 08/12/2023, <https://contracorriente.red/2023/12/08/arrestos-por-violencia-domestica-y-maltrato-intrafamiliar-sirven-al-gobierno-para-inflar-resultados-del-estado-de-excepcion/> [consulté le 15/10/2025]

Contracorriente, *Grupos conservadores buscan anular decreto que permite uso y venta libre de la PAE en Honduras [Des groupes conservateurs cherchent à faire annuler le décret autorisant l'utilisation et la vente libre de la PAE au Honduras]*, 07/04/2025, <https://contracorriente.red/2025/04/07/grupos-conservadores-buscan-anular-decreto-que-permite-uso-y-venta-libre-de-la-pae-en-honduras/> [consulté le 19/05/2026]

Contracorriente, *Premian a Redondo mientras leyes clave para mujeres quedan engavetadas o sin ejecución correcta [On récompense Redondo alors que des lois essentielles pour les femmes restent dans les tiroirs ou ne sont pas correctement appliquées]*, 13/06/2025, <https://contracorriente.red/2025/06/13/premian-a-redondo-mientras-leyes-clave-para-mujeres-quedan-engavetadas-o-sin-ejecucion-correcta/> [consulté le 05/03/2026]

Contracorriente, *Violencia contra las mujeres en Honduras continúa, con una justicia estancada y un sistema colapsado [La violence envers les femmes persiste au Honduras, avec une justice au point mort et un système en panne]*, 17/07/2025, <https://contracorriente.red/2025/07/17/violencia-contra-las-mujeres-en-honduras-continua-con-una-justicia-estancada-y-un-sistema-colapsado/> [consulté le 15/10/2025]

Contracorriente, *Mujeres organizadas desafían el silencio y el dogma para prevenir la violencia en Honduras [Des femmes organisées défient le silence et le dogme pour prévenir la violence au Honduras]*, 27/02/2026, <https://contracorriente.red/2026/02/27/mujeres-organizadas-desafian-el-silencio-y-el-dogma-para-prevenir-la-violencia-en-honduras/> [consulté le 20/03/2026]

Criterio, *Congreso Nacional tiene deuda con las mujeres [Le Congrès national a une dette envers les femmes]*, 18/03/2026, <https://criterio.hn/congreso-nacional-tiene-deuda-con-las-mujeres-al-no-aprobar-leyes-que-las-benefician/> [consulté le 19/03/2026]

Criterio, *De la exigencia al mutismo: Sociedad civil guarda silencio ante freno a la CICIH [De la mobilisation au mutisme : la société civile garde le silence face au blocage de la CICIH]*, 19/03/2026, <https://criterio.hn/de-la-exigencia-al-mutismo-sociedad-civil-guarda-silencio-ante-freno-a-la-cicih/> [consulté le 24/03/2026]

Cuenta Nos, *Instituto Nacional de la Mujer - Protección a la Mujer [Institut national de la femme - Protection de la femme]*, 24/07/2024, <https://honduras.cuentanos.org/es-es/services/2148> [consulté le 05/03/2026]

EFE, *La violencia en Honduras sigue desplazando a las mujeres [La violence au Honduras continue de provoquer le déplacement des femmes]*, 20/03/2026, <https://efeminista.com/adverten-violencia-honduras-sigue-forzando-desplazamiento-interno-mujeres/> [consulté le 23/03/2026]

El País, *¿Le importan al Estado de Honduras las muertes violentas de las personas LGBTQTI? [L'État du Honduras se préoccupe-t-il des décès violents des personnes LGBTQI ?]* 16/02/2026, <https://elpais.com/actualidad/newsletter-americanas/2026-02-16/le-importan-al-estado-de-honduras-las-muertes-violentas-de-las-personas-lgbtti.html> [consulté le 13/03/2026]

El Periódico, *"Honduras, entre los países más peligrosos para las mujeres: femicidios, violencia sistémica y fallas institucionales" [Le Honduras, l'un des pays les plus dangereux pour les femmes : féminicides, violence*

systemique et defaillances institutionnelles], 23/09/2025, <https://elperiodico.hn/2025/09/23/honduras-entre-los-paises-mas-peligrosos-para-las-mujeres-femicidios-violencia-sistemica-y-fallas-institucionales/#:~:text=Tegucigalpa%2C%20Honduras%20E2%80%93%20Un%20reciente%20informe%20el%20Observatorio,Econ%3%B3mica%20para%20Am%3%A9rica%20Latina%20y%20el%20Caribe%20%28Cepal%29> [consulté le 15/10/2025]

El Periódico, *Autoridades policiales lanzaron oficialmente la Línea 114-Mujer "Vivir Sin Miedo"* [Les autorités policières ont officiellement lancé la ligne d'assistance téléphonique 114-Mujer « Vivre sans peur »], 27/01/2024, <https://elperiodico.hn/2024/01/27/autoridades-policiales-lanzaron-oficialmente-la-linea-114-mujer-vivir-sin-miedo/> [consulté le 05/03/2026]

Estacion del silencio, *Datos de violencia sexual contra mujeres Hondureñas* [Données sur les violences sexuelles à l'encontre des femmes honduriennes], 08/12/2025, <https://estaciondelsilencio.agenciaocote.com/2025/12/08/violencia-que-atravesia-la-vida-de-las-hondurenas/> [consulté le 23/03/2026]

Examen Periódico Universal (EPU) Mujeres, *Report on the State of Women's Human Rights in Honduras, 2025*, https://derechosdelamujer.org/wp-content/uploads/2025/05/CDM-informe-EPU_EN.pdf [consulté le 05/03/2026]

Fiscalía Especial de Protección a la Mujer (FEP-MUJER) [site web], s.d., <https://www.mp.hn/publicaciones/area/fem-fiscalia-especial-de-proteccion-a-la-mujer/> [consulté le 10/03/2026]

Freedom House, *Honduras: Freedom in the World 2025 Country Report, 2025*, <https://freedomhouse.org/country/honduras/freedom-world/2025> [consulté le 27/03/2026]

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), *Situation des droits de l'homme au Honduras*, 04/02/2026, <https://docs.un.org/fr/A/HRC/61/19> [consulté le 24/03/2026]

Hondudiario, «*Imparable*» la violencia doméstica, [La violence domestique est « imparable »], 14/09/2025, <https://www.hondudiario.com/2025/09/14/imparable-la-violencia-domestica/> [consulté le 05/03/2026]

Hondudiario, *Estado de excepción no será derogado porque vence el 26 de enero* [L'état d'urgence ne sera pas levé, car il expire le 26 janvier], 21/01/2026, <https://www.hondudiario.com/2026/01/21/estado-de-excepcion-no-sera-derogado-porque-vence-el-26-de-enero/> [consulté le 21/04/2026]

Human Rights Watch (HRW), *Le Honduras devrait s'engager à protéger les droits des femmes et des filles*, 14/10/2022, <https://www.hrw.org/fr/news/2022/10/14/le-honduras-devrait-sengager-protoger-les-droits-des-femmes-et-des-filles> [consulté le 15/10/2025]

Human Rights Watch (HRW), *World Report 2026*, 12/01/2026, <https://www.hrw.org/world-report/2026/country-chapters/honduras#2048fc> [consulté le 05/03/2026]

Infobae, *El desplazamiento interno de hondureñas expone altos niveles de violencia* [Le déplacement interne des Honduriennes met en évidence des niveaux élevés de violence], 08/03/2026, <https://www.infobae.com/honduras/2026/03/08/el-desplazamiento-interno-de-hondurenas-expone-altos-niveles-de-violencia/> [consulté le 13/03/2026]

Infobae, *El Parlamento de Honduras aprueba la Ley de Casas de Refugio para mujeres víctimas de violencia* [Le Parlement du Honduras adopte la loi sur les foyers d'accueil pour les femmes victimes de violence], 07/03/2024, <https://www.infobae.com/america/agencias/2024/03/08/el-parlamento-de-honduras-aprueba-la-ley-de-casas-de-refugio-para-mujeres-victimas-de-violencia/> [consulté le 15/10/2025]

Infobae, *Honduras registra 59 feminicidios en lo que va del año* [Le Honduras enregistre 59 féminicides depuis le début de l'année], 06/04/2026, <https://www.infobae.com/honduras/2026/04/06/honduras-registra-59-femicidios-en-lo-que-va-del-ano/> [consulté le 24/04/2026]

Infobae, *La efectividad de la protección estatal y la implementación de políticas públicas con perspectiva de género son claves para restaurar la confianza de las mujeres en las instituciones* [L'efficacité de la protection de l'État et la mise en œuvre de politiques publiques tenant compte de la dimension de genre sont essentielles pour rétablir la confiance des femmes dans les institutions], 07/04/2026, <https://www.infobae.com/honduras/2026/04/08/cada-tres-horas-una-mujer-en-honduras-denuncia-violaciones-a-sus-derechos-humanos/> [consulté le 24/04/2026]

Infobae, *La ONU insta a Honduras a eliminar barreras que frenan acceso de las mujeres a la justicia* [L'ONU exhorte le Honduras à éliminer les obstacles qui entravent l'accès des femmes à la justice], 09/03/2026, <https://www.infobae.com/america/agencias/2026/03/08/la-onu-insta-a-honduras-a-eliminar-barreras-que-frenan-acceso-de-las-mujeres-a-la-justicia/> [consulté le 10/03/2026]

Infobae, *Guardia de seguridad es capturado en Honduras por presunta agresión sexual a una niña de cinco años* [Un agent de sécurité est arrêté au Honduras pour agression sexuelle présumée sur une fillette de cinq ans], 21/03/2026, <https://www.infobae.com/honduras/2026/03/21/guardia-de-seguridad-es-capturado-en-honduras-por-presunta-agresion-sexual-a-una-nina-de-cinco-anos/> [consulté le 23/03/2026]

Infobae, *Organizaciones de derechos humanos exigen acciones urgentes para frenar la violencia y la impunidad* [Des organisations de défense des droits de l'homme réclament des mesures urgentes pour mettre un terme à la violence et à l'impunité], 07/05/2026, <https://www.infobae.com/honduras/2026/05/09/honduras-ong-istan-al-estado-adoptar-medidas-urgentes-para-frenar-violencia-contra-personas-de-la-diversidad-sexual/> [consulté le 19/05/2026]

Iniciativa Mesoamericana de Mujeres Defensoras de Derechos Humanos (IM-Defensoras) [site web], s.d., <https://im-defensoras.org/> [consulté le 15/10/2025]

Instituto Interamericano de Derechos Humanos (IIDH), *A tres décadas de la Convención sobre la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación contra la Mujer (CEDAW) en Centroamérica: avances para las mujeres en zonas rurales e indígenas* [Trois décennies après l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en Amérique centrale : des avancées pour les femmes des zones rurales et autochtones], 2010, <https://corteidh.or.cr/tablas/26975.pdf> [consulté le 05/03/2026]

Instituto Nacional de Estadística (INE), *Primera encuesta nacional especializada sobre la violencia contra las mujeres y niñas de 15 años y más (ENESVMN)* [Première enquête nationale spécialisée sur la violence à l'encontre des femmes et des filles âgées de 15 ans et plus (ENESVMN)], 30/01/2025, <https://www.redsemilac-cuba.net/download/primera-encuesta-nacional-especializada-sobre-la-violencia-contra-las-mujeres-y-ninas-de-15-anos-y-mas-enesvmn/> [consulté le 19/03/2026]

La Gaceta via Refworld, *Honduras: Decreto No. 9-2023 - Ley para la protección de las mujeres en contextos de crisis humanitarias, desastres naturales y emergencias* [Honduras : Décret n° 9-2023 - Loi relative à la protection des femmes dans les situations de crise humanitaire, de catastrophe naturelle et d'urgence], 02/05/2023, <https://www.refworld.org/es/leg/legis/pleq/2023/es/148552> [consulté le 27/04/2026]

La Gaceta, *Poder legislativo* [Pouvoir législatif], 06/04/2013, <https://relapt.usta.edu.co/images/2013-Reforma-al-Codigo-Penal-Decreto-23.pdf> [consulté le 15/10/2025]

La Gaceta, *Poder legislativo* [Pouvoir législatif], 10/05/2019, <https://faolex.fao.org/docs/pdf/hon218802.pdf> [consulté le 15/10/2025]

La Gaceta, *Poder legislativo* [Pouvoir législatif], 22/05/2000, https://siteal.iiep.unesco.org/sites/default/files/sit_accion_files/decreto_nde_34_ano_2000.pdf [consulté le 15/10/2025]

La Prensa, *Prohíben publicar sobre agresiones a mujeres en Honduras* [Interdiction de publier des informations sur les agressions contre les femmes au Honduras], 18/03/2014, <https://www.laprensa.hn/sanpedro/prohiben-publicar-sobre-agresiones-a-mujeres-en-honduras-HQLP596551> [consulté le 03/03/2026]

Ministerio Público (MP), *(FEP-MUJER) Fiscalía Especial de Protección a la Mujer* [(FEP-MUJER) Parquet spécial chargé de la protection des femmes], s.d., <https://www.mp.hn/publicaciones/area/fem-fiscalia-especial-de-proteccion-a-la-mujer/> [consulté le 03/03/2026]

Ministerio Público (MP), *Fiscalía de la Mujer exige casas refugio para víctimas de violencia doméstica* [Le parquet chargé des questions relatives aux femmes réclame des foyers d'accueil pour les victimes de violence domestique], 08/03/2022, <https://www.mp.hn/publicaciones/fiscalia-de-la-mujer-exige-casas-refugio-para-victimas-de-violencia-domestica/> [consulté le 15/10/2025]

Ministerio Público (MP), *MAIE impone 1260 medidas de seguridad contra agresores de mujeres víctimas de violencia de género* [Le MAIE a ordonné 1 260 mesures de sécurité à l'encontre des auteurs de violences

sexistes], 26/11/2021, <https://www.mp.hn/publicaciones/maie-impone-1260-medidas-de-seguridad-contra-agresores-de-mujeres-victimas-de-violencia-de-genero/> [consulté le 15/10/2025]

Ministerio Público (MP), *Mujeres denuncian ante el MP violencia doméstica, maltrato familiar y violaciones* [Des femmes portent plainte auprès du ministère public pour violence domestique, maltraitance familiale et viols], 08/03/2024, <https://www.mp.hn/publicaciones/mujeres-denuncian-ante-el-mp-violencia-domestica-maltrato-familiar-y-violaciones/> [consulté le 03/03/2026]

Observatorio Nacional de la Violencia (ONV), Instituto Universitario en Democracia, Paz y Seguridad (IUDPAS), *MUERTE VIOLENTA de mujeres y femicidios en Honduras* [Morts violentes de femmes et féminicides au Honduras], 23/01/2026, <https://iudpas.unah.edu.hn/dmsdocument/20304-infografia-muerte-violenta-de-mujeres-datos-preliminares-ene-dic-2025-ed20> [consulté le 12/03/2026]

Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), *Honduras*, 2019, <https://fln.dk/media/rn5bso3n/hond3.pdf> [consulté le 03/03/2026]

Organisation mondiale de la santé (OMS), *L'OMS publie de nouvelles lignes directrices pour prévenir les grossesses chez les adolescentes et améliorer la santé des filles*, 23/04/2025, <https://www.who.int/fr/news/item/23-04-2025-who-releases-new-guideline-to-prevent-adolescent-pregnancies-and-improve-girls--health> [consulté le 03/03/2026]

Organización de Naciones Unidas (ONU) Mujeres [site web], s.d., <https://lac.unwomen.org/es/donde-estamos/honduras> [consulté le 26/03/2026]

Organización de Naciones Unidas (ONU) Mujeres, *Caso abierto : Justicia para todas las mujeres y niñas* [Affaire en cours : justice pour toutes les femmes et toutes les filles], 04/03/2026, <https://lac.unwomen.org/es/stories/noticia/2026/03/caso-abierto-justicia-para-todas-las-mujeres-y-ninas> [consulté le 10/03/2026]

Organization of American States (OAS), *About the Belém do Pará Convention*, s.d., <https://www.oas.org/en/mesecvi/convention.asp> [consulté le 15/10/2025]

Organization of American States (OAS), *Código Civil* [Code civil], 19/01/1906, https://www.oas.org/dil/esp/codigo_civil_honduras.pdf [consulté le 05/03/2026]

Organization of American States (OAS), *Ley Contra la Violencia Doméstica con sus Reformas* [Loi contre la violence domestique et ses modifications], 08/2006, https://www.oas.org/dil/esp/ley_contra_la_violencia_domestica_honduras.pdf [consulté le 05/03/2026]

Periódico Poder Popular HN, *En 2025, la @cicesct atendió 96* [...] [post Facebook], 13/01/2026, <https://www.facebook.com/periodicopoderpopular/posts/-en-2025-la-cicesct-atendió-96-víctimas-de-trata-de-personas-y-explotación-sexua/849247971439832/> [consulté le 24/03/2026]

Plan International, *Niñas libres de Uniones forzadas : Niñas líderes conmemoran el Día de la Niña con el lanzamiento de una campaña para promover sus derechos* [Filles libérées des unions forcées : des jeunes filles engagées célèbrent la Journée de la jeune fille en lançant une campagne pour promouvoir leurs droits], 09/10/2025, <https://plan-international.org/honduras/noticias/2025/10/09/ninas-libres-de-union-es-forzadas-ninas-lideresas-conmemoran-el-dia-de-la-nina-con-el-lanzamiento-de-una-campana-para-promover-sus-derechos/> [consulté le 13/03/2026]

Plataforma Examen Periódico Universal (EPU) Mujeres - Honduras, *Fourth Cycle of the Universal Periodic Review Report on the State of Women's Human Rights in Honduras*, 05/2025, https://derechosdelamujer.org/wp-content/uploads/2025/05/CDM-informe-EPU_EN.pdf [consulté le 20/03/2026]

Poder Judicial de Honduras, *Tipos de Violencia Doméstica* [Formes de violence domestique] [post Facebook], 22/08/2025, <https://www.facebook.com/photo?fbid=758187723595436&set=pcb.758187763595432> [consulté le 08/05/2026]

Portal Unico de Transparencia, *Comisionado Nacional Derechos Humanos (CONADEH)* [Commission nationale des droits de l'homme (CONADEH)], s.d., <https://portalunico.iaip.gob.hn/420/> [consulté le 05/03/2026]

Portal Unico de Transparencia, *SEMujER*, s.d., <https://portalunico.iaip.gob.hn/499/> [consulté le 05/03/2026]

Proceso Digital, *En Honduras, las niñas siguen enfrentando una situación preocupante [Au Honduras, les filles continuent de faire face à une situation préoccupante]*, 01/10/2025, <https://proceso.hn/en-honduras-las-ninas-siguen-enfrentando-una-situacion-preocupante/> [consulté le 13/03/2026]

Red de Mujeres del Sur, *Juzgado Especial contra la Violencia Doméstica [Tribunal spécial contre la violence domestique]*, s.d., <https://redmujeresdelsur.hn/juzgadoespecial/> [consulté le 20/03/2026]

Reliefweb, *Honduras - Operational Update - May 2025*, 04/08/2025, <https://reliefweb.int/report/honduras/honduras-operational-update-may-2025> [consulté le 15/10/2025]

Reuters, *Honduras bans child marriage, no exceptions*, 13/07/2017, <https://www.reuters.com/article/world/honduras-bans-child-marriage-no-exceptions-idUSKBN19Y0T7/> [consulté le 05/03/2026]

Revista La Brújula, *La impunidad como regla : Honduras y la desaparición de mujeres [L'impunité comme règle : le Honduras et les disparitions de femmes]*, 22/06/2025, <https://revistalabrujula.com/2025/06/22/impunidad-honduras-desaparicion-de-mujeres/> [consulté le 13/03/2026]

Secretaría de Estado en el despacho de Asuntos de la Mujer (SEMUJER), *¿Quiénes Somos? [Qui sommes-nous ?]*, s.d., <https://semujer.gob.hn/index.php/quienes-somos/> [consulté le 20/03/2026]

Secretaría de Estado en el despacho de Asuntos de la Mujer (SEMUJER) via Heyzine, *Política nacional de la mujer. III PLAN DE IGUALDAD Y JUSTICIA DE GÉNERO DE HONDURAS 2023-2033 [Politique nationale en faveur des femmes. IIIe PLAN POUR L'ÉGALITÉ ET LA JUSTICE DE GENRE AU HONDURAS 2023-2033]*, s.d., <https://cdnc.heyzine.com/files/uploaded/ab17a86daf5a136d69abd13e46a13acc711d35f2.pdf> [consulté le 18/05/2026]

Secretaría de Estado en el Despacho de Asuntos de la Mujer (SEMUJER) via Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Mujeres), *Informe de la secretaria de estado en el despacho de asuntos de la mujer (SEMUJER), en el marco de la implementación de la declaración y plataforma de acción de Beijing [Rapport du Secrétariat d'État chargé des questions relatives aux femmes (SEMUJER), dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Pékin]*, 12/2024, https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-12/b30_report_honduras_es.pdf [consulté le 03/03/2026]

Security Distillery, *Women's Bodies as a Battlefield: Gender-Based Violence in Honduras*, 15/03/2023, <https://thesecuritydistillery.org/all-articles/womens-bodies-as-a-battlefield> [consulté le 15/10/2025]

Sistema Nacional de Emergencia (SNE) – 911 [site web], s.d., <https://www.911.gob.hn/> [consulté le 24/03/2026]

Somos Muchas [site web], s.d., <https://somosmuchas.hn/mision-e-historia/> [consulté le 05/03/2026]

Swiss Info (SWI), *La estela feminista que deja la primera mujer presidenta en Honduras [L'héritage féministe laissé par la première femme présidente du Honduras]*, 26/01/2026, <https://www.swissinfo.ch/spa/la-estela-feminista-que-deja-la-primera-mujer-presidenta-en-honduras/90839757> [consulté le 27/04/2026]

Swiss Info (SWI), *Uno de cada cinco desplazados por la violencia en Honduras es menor de edad, según informe [Selon un rapport, un déplacé sur cinq fuyant la violence au Honduras est mineur d'âge]*, 22/09/2025, <https://www.swissinfo.ch/spa/uno-de-cada-cinco-desplazados-por-la-violencia-en-honduras-es-menor-de-edad%2C-seg%C3%BAAn-informe/90049278> [consulté le 05/03/2026]

Swiss Info (SWI), *Honduras encabeza cifras de fecundidad adolescente en América Latina, reporta el UNFPA [Le Honduras arrive en tête des taux de fécondité chez les adolescentes en Amérique latine, selon l'UNFPA]*, 17/06/2025, <https://www.swissinfo.ch/spa/honduras-encabeza-cifras-de-fecundidad-adolescente-en-américa-latina,-reporta-el-unfpa/89534643> [consulté le 13/03/2026]

Televisión Nacional de Honduras (TNH), *Ciudad Mujer Móvil acerca servicios gratuitos a comunidades [« Ciudad Mujer Móvil » propose des services gratuits aux communautés]*, 14/05/2026, <https://tnh.gob.hn/gobierno/ciudad-mujer-movil-acerca-servicios-gratuitos-a-comunidades-de-honduras/> [consulté le 18/05/2026]

The Child Marriage Data Portal, *Honduras*, s.d., <https://childmarriagedata.org/country-profiles/honduras/> [consulté le 05/03/2026]

United Nations Development Programme (UNDP), *Análisis Nacional de violencia armada en contra de mujeres y niñas, Honduras 2023 y 2024* [Analyse nationale de la violence armée à l'encontre des femmes et des filles, Honduras 2023 et 2024], 08/2024, <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2025-01/pnud-hn-salient-analisis-va-mujeres-2023-2024.pdf> [consulté le 15/10/2025]

United Nations Population Fund (UNFPA), *UNFPA lanza "Hablemos Claro" Una campaña para transformar normas sociales y prevenir el embarazo en adolescentes en Honduras* [L'UNFPA lance « Hablemos Claro », une campagne visant à faire évoluer les normes sociales et à prévenir les grossesses chez les adolescentes au Honduras], 14/08/2025, <https://honduras.unfpa.org/es/publications/unfpa-lanza-%E2%80%99Chablemos-claro%E2%80%9D-una-campa%C3%B1a-para-transformar-normas-sociales-y-prevenir> [consulté le 03/03/2026]

United Nations Treaties Collection (UNTC), *Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment*, 10/12/1984, https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-9&chapter=4&clang=en [consulté le 15/10/2025]

United Nations Treaties Collection (UNTC), *Convention for the Suppression of the Traffic in Persons and of the Exploitation of the Prostitution of Others*, 21/03/1950, https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=VII-11-a&chapter=7&clang=en [consulté le 15/10/2025]

United Nations Treaties Collection (UNTC), *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*, 18/12/1979, https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&clang=en [consulté le 15/10/2025]

United Nations Women, *Law on Shelters for Women Victims-Survivors of Violence in Honduras / Ley de Casas Refugio para Mujeres Víctimas-Sobrevivientes de Violencias en Honduras*, 2024, <https://data.unwomen.org/global-database-on-violence-against-women/country-profile/Honduras/measures/Law%20on%20Shelters%20for%20Women%20Victims-Survivors%20of%20Violence%20in%20Honduras%20--%20Ley%20de%20Casas%20Refugio%20para%20Mujeres%20V%C3%ADctimas-Sobrevivientes%20de%20Violencias%20en%20Honduras> [consulté le 15/10/2025]

United States Agency for International Development (USAID), *Gender-Based Violence Impunity Regional Study: Honduras Case Study*, 10/2022, <https://www.norc.org/content/dam/norc-org/pdf2023/gbv-impunity-regional-study-honduras.pdf> [consulté le 15/10/2025]

United States Department of State (USDOS), *2024 Trafficking in Persons Report: Honduras*, 24/06/2024, <https://www.state.gov/reports/2024-trafficking-in-persons-report/honduras/> [consulté le 15/10/2025]

United States Department of State (USDOS), *2025 Trafficking in Persons Report: Honduras*, 29/09/2025, <https://www.state.gov/reports/2025-trafficking-in-persons-report/honduras/> [consulté le 15/10/2025]

United States Department of State (USDOS), *2024 Country Reports on Human Rights Practices: Honduras*, 12/08/2025, <https://www.state.gov/reports/2024-country-reports-on-human-rights-practices/honduras/> [consulté le 19/03/2026]

World Bank, *Gender-Based Violence. Country Profile HONDURAS*, 06/2023, <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/0b30d540-24de-4b70-944b-ddf11d33eb3/content> [consulté le 15/10/2025]